



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Secrétariat du Conseil Municipal*

Objet : Décisions du Maire

Vous avez, par délibération du 22 Mars 2008, consenti à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 6 février 2010, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 2290** Mise à disposition de locaux à usage administratif situés rue de Montanou, au profit de l'association « Régie de quartier d'Agen »
- 2291** Bibliothèque : réfection des façades extérieures – Avenant n°1 au lot 4 « menuiserie métallique serrurerie »
- 2292** Mise à disposition d'un local situé au 362 rue de Rodrigues au profit de Association Carnaval
- 2293** Achats d'habillement des agents en costumes 2009-2010- Marché à procédure adaptée
- 2294** Taille et élagage des arbres
- 2295** Achat de terreaux et paillages 2010-Marché à procédure adaptée
- 2296** Tempête du 26 janvier 2009 –Acceptation d'indemnité
- 2297** Suppression de la régie de recettes BAR du THEATRE
- 2298** Modification de la régie recettes et d'avances du ALSH de Donnefort. Suppression de la régie de recettes
- 2299** Vente d'affiche 400/600 de l'exposition Black Africa Mix Du 7 mai 2010 au 15 novembre 2010 au musée d'Agen
- 2300** Tarif d'entrées de l'exposition aux jacobins Black Africa Mix
- 2301** Vente de catalogue de l'exposition « Du sacré au profane : Arts et traditions d'Afrique » pour l'exposition du Black Africa Mix Du 7 mai 2010 au 15 novembre 2010 au musée d'Agen

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjointes au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSESGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION GENERALE
Service Financier*

OBJET : Compte Administratif 2009

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2009.

La constitution de l'épargne brute est examinée au travers des soldes intermédiaires de gestion ainsi que des taux de réalisation. Le bilan des opérations inscrites au PPI sera ensuite effectué avec, en conclusion, l'étude de la variation de l'encours de dette, la situation des principaux ratios et un exposé des résultats globaux de l'exercice 2009.

Avertissement : Tous les montants qui figurent dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros (K€). Les frais de personnel sont comptabilisés à partir du chapitre 012. Toutes les participations perçues en atténuation des dépenses de personnel ont été portées en diminution de ces charges.

I – LE FONCTIONNEMENT ET LA CONSTITUTION DE L'EPARGNE

1.1 - Les taux de réalisation

1.1.1 - *Le budget principal*

Les taux de réalisation qui vous sont présentés ne tiennent compte que des mouvements réels. Ne sont pas comptabilisés dans cette présentation les intérêts de la dette (chapitre 66).

BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	DEPENSES							
Budget primitif	29 920	31 003	30 906	32 010	33 861	35 346	35 788	35 575
Réalisations	29 375	29 756	30 914	31 479	33 274	34 644	33 925	35 040
Réalisations / Budget primitif	98,2%	96%	100%	98,3%	98,3%	98%	94,8%	98,5%

Après la transition de l'exercice 2008, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement retrouve le niveau moyen qui était le sien sur la période 2002/2007.

BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	RECETTES							
Budget primitif	34 494	36 993	37 527	38 867	39 122	39 952	39 580	40 036
Réalisations	34 959	37 937	38 776	39 360	40 610	40 880	40 482	41 442
Réalisations / Budget primitif	101,3%	102,6%	103,3%	101,3%	103,8%	102,3%	102,3%	103,5%

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est également en hausse par rapport à 2008. En volume, les recettes enregistrent une sensible augmentation de près d'1M€ par rapport à l'année passée. Cette augmentation s'explique principalement par la prise en compte de la nouvelle population dans le calcul de la dotation forfaitaire de la DGF (+300K€), la forte progression de la DNP (+447K€) et l'augmentation sensible des produits exceptionnels (+340K€).

1.1.2 - LES BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	DEPENSES							
Budget primitif	674	686	643	648	739	746	421	440
Réalisations	491	488	552	541	622	654	323	338
Réalisations / Budget primitif	72,8%	71,1%	85,8%	83,5%	84,2%	87,7%	76,7%	76,8%
RECETTES								
Budget primitif	1 333	1 444	1 516	1 585	1 645	1 704	1 759	1 637
Réalisations	1 320	1 471	1 553	1 618	1 645	1 572	1 758	1 535
Réalisations / Budget primitif	99%	101,9%	102,4%	102,1%	100,0%	92,3%	99,9%	93,8%

EAU	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	DEPENSES							
Budget primitif	161	175	125	133	134	112	108	107
Réalisations	122	127	127	119	128	102	96	98
Réalisations / Budget primitif	75,8%	72,6%	101,6%	89,5%	95,5%	91,1%	88,9%	91,6%
RECETTES								
Budget primitif	342	333	312	309	302	287	295	376
Réalisations	321	312	324	301	299	341	295	576
Réalisations / Budget primitif	93,9%	93,7%	103,8%	97,4%	99,0%	118,8%	100%	153,2%

Ces 2 budgets ainsi que celui du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) ont été transférés à la CAA depuis le 1^{er} janvier dernier. Il s'agit donc du dernier Compte administratif de ces budgets pour la ville d'Agen.

Rappelons que la forte baisse constatée dès 2008 en dépense de fonctionnement sur le budget de l'assainissement s'explique par le transfert effectif des dépenses d'entretien du réseau d'eau pluviale sur le budget principal. La baisse des recettes s'explique par l'ajournement en 2010 du versement de la prime d'épuration.

A l'inverse, la forte progression des recettes sur le budget de l'eau se justifie par le paiement d'importantes pénalités de retard (277K€) par le prestataire des travaux de la prise d'eau en Garonne (ASTEN).

1. 2 - Les indicateurs de gestion

Le budget principal regroupe l'essentiel des activités municipales.

Le budget principal

COMPTE	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	CA07	CA08	CA09	% Var. CA09/CA08	Variation
+ 70 Vente de produits	1 025	1 343	1 422	1 122	1 428	1 732	2 083	1 983	-4,8%	-100
+ 73 Impôts et taxes	16 769	20 364	21 008	21 391	21 920	22 403	22 927	23 231	1,3%	304
+ 74 Dotations et subventions	13 223	13 343	13 446	13 093	13 497	13 894	13 534	14 214	5,0%	680
+ 75 Produits de gestion courante	1 479	1 482	1 601	1 303	1 146	1 203	885	721	-18,5%	-164
Recettes courantes de fonctionnement (A)	32 496	36 532	37 477	36 909	37 991	39 232	39 429	40 149	1,8%	720
- 60 Achats et variation de stocks	2 281	2 390	2 500	3 365	3 444	3 472	2 821	2 831	0,4%	10
- 61 Services extérieurs	2 587	2 493	2 606	2 682	3 465	3 545	3 768	4 164	10,5%	396
- 62 Autres services extérieurs	1 957	1 713	1 860	2 054	2 104	2 331	2 041	2 323	13,8%	282
- 65 Charges de gestion courante	4 039	3 856	3 836	3 877	4 062	4 271	4 187	4 514	7,8%	327
Dépenses externes de fonctionnement (B)	10 864	10 452	10 802	11 978	13 075	13 619	12 817	13 832	7,9%	1 015
Valeur ajoutée (C = A - B)	21 632	26 080	26 675	24 931	24 916	25 613	26 612	26 317	-1,1%	-295
- 63 Impôts et taxes	245	270	299	233	211	209	226	202	-10,6%	-24
- 012 Charges de personnel nettes	16 705	17 095	17 763	17 940	19 085	20 240	20 389	20 453	0,3%	64
Dépenses internes de fonctionnement (D)	16 950	17 365	18 062	18 173	19 296	20 449	20 615	20 655	0,2%	40
Épargne de gestion (E = C - D)	4 682	8 715	8 613	6 758	5 620	5 164	5 997	5 662	-5,6%	-335
+ 76 Produits financiers	3	1	3	164	1	1	1	1	0,0%	0
- 66 Charges financières	1 684	1 160	1 019	791	1 010	719	709	488	-31,2%	-221
Solde financier de fonctionnement (F)	-1 681	-1 159	-1 016	-627	-1 009	-718	-708	-487	-31,2%	221
Épargne brute (hors excep.) (G = E + F)	3 001	7 556	7 597	6 131	4 611	4 446	5 289	5 175	-2,2%	-114
- 16 Amortissement du capital	5 063	3 448	4 919	4 449	3 333	3 797	3 838	5 000	30,3%	1 162
Épargne nette (hors excep.) (H)	-2 062	4 108	2 678	1 682	1 278	649	1 451	175	-87,9%	-1 276
+ 77 Produits exceptionnels	1 038	135	124	512	906	192	420	761	81,2%	341
- 67 Charges exceptionnelles	32	506	500	90	10	7	7	4	-42,9%	-3
- 657 Subventions d'équipements	108	165	321	239	0	0	0	0	#DIV/0!	0
Résultat exceptionnel (J)	898	-536	-697	183	896	185	413	757	83,3%	344
Épargne nette (H + J)	-1 164	3 572	1 981	1 865	2 174	834	1 864	932	-50%	-932

L'examen de l'évolution des quatre indicateurs de gestion (valeur ajoutée, épargne de gestion, épargne brute, épargne nette) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi de comprendre la formation de l'épargne. Sont présentés ici les flux que l'on rapproche des recettes réelles de fonctionnement.

a - La valeur ajoutée

COMPTE	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	CA07	CA08	CA09	% Var. CA09/CA08	Variation
+ 70 Vente de produits	1 025	1 343	1 422	1 122	1 428	1 732	2 083	1 983	-4,8%	-100
+ 73 Impôts et taxes	16 769	20 364	21 008	21 391	21 920	22 403	22 927	23 231	1,3%	304
+ 74 Dotations et subventions	13 223	13 343	13 446	13 093	13 497	13 894	13 534	14 214	5%	680
+ 75 Produits de gestion courante	1 479	1 482	1 601	1 303	1 146	1 203	885	721	-18,5%	-164
Recettes courantes de fonctionnement (A)	32 496	36 532	37 477	36 909	37 991	39 232	39 429	40 149	1,8%	720
- 60 Achats et variation de stocks	2 281	2 390	2 500	3 365	3 444	3 472	2 821	2 831	0,4%	10
- 61 Services extérieurs	2 587	2 493	2 606	2 682	3 465	3 545	3 768	4 164	10,5%	396
- 62 Autres services extérieurs	1 957	1 713	1 860	2 054	2 104	2 331	2 041	2 323	13,8%	282
- 65 Charges de gestion courante	4 039	3 856	3 836	3 877	4 062	4 271	4 187	4 514	7,8%	327
Dépenses externes de fonctionnement (B)	10 864	10 452	10 802	11 978	13 075	13 619	12 817	13 832	7,9%	1 015
Valeur ajoutée (C = A - B)	21 632	26 080	26 675	24 931	24 916	25 613	26 612	26 317	-1,1%	-295

La valeur ajoutée représente le solde des recettes ordinaires (hors variation de stock) diminué des dépenses ordinaires. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les frais de personnel et les frais financiers.

En 2009 les **recettes ordinaires de fonctionnement** sont en augmentation de 1,8%.

Cette augmentation reste principalement ciblée sur le chapitre 73 « impôts et taxes » (+1,3%) et le chapitre 74 « dotations et subventions » (+5%).

L'augmentation du chapitre 73 atteste d'un bon dynamisme des bases de fiscalité ménages par rapport à 2008 (+2,6% pour la TH et +3,6% pour le foncier bâti). Celle du chapitre 74 se concentre principalement sur :

- * la dotation forfaitaire de la DGF qui progresse de plus de 3,5% par rapport à 2008 en raison de la prise en compte du nouveau chiffre de la population au 1/1/2009 (35 121 habitants au lieu de 32 180),
- * la dotation nationale de péréquation qui passe de 199K€ en 2008 à plus de 646K€ en 2009.

Les **dépenses ordinaires de fonctionnement** concernent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services hors frais de personnel et frais financiers.

L'augmentation du CA 2008 au CA 2009 s'élève à près de 8%, soit une augmentation d'environ 1M€. Après la baisse sensible enregistrée en 2008 (-6%) ces dépenses retrouvent le niveau qui était le leur en 2007.

L'augmentation, en volume, se situe principalement sur les chapitres 61 « services extérieurs » et 62 « autres services extérieurs » (+678K€).

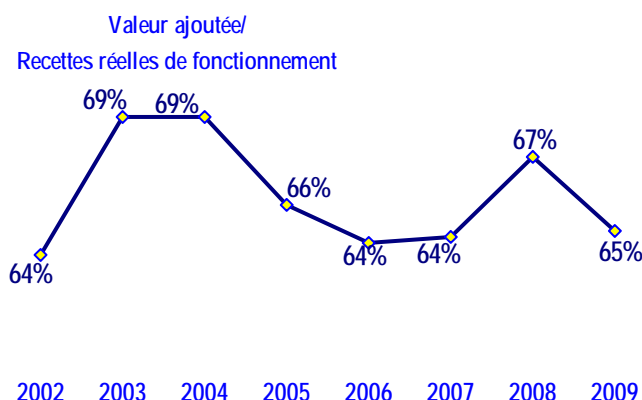
Au chapitre 61, on trouve principalement les effets du financement du village de Noël et des prestations associées (+160K€), de la renégociation du marché d'insertion sur les prestations d'entretien des espaces verts et des berges (+90K€), de l'augmentation des frais d'entretien sur le réseau pluvial et la voirie (+70K€), de l'étude préalable à l'élaboration du schéma directeur scolaire (50K€) et des travaux rendus nécessaires suite à la tempête Klaus (40K€).

Au chapitre 62, on constate l'impact du MAPA de renouvellement de la DSP restauration (33K€), de l'élaboration du plan communal de sauvegarde (28K€), des prestations de vidéo pour le conseil municipal (23K€), de l'augmentation des frais d'insertion et de publication, des redevances téléphoniques et des affranchissements.

Le chapitre 65 « charges de gestion courantes » subit également une augmentation sensible de près de 8%. Cette augmentation fait suite :

- * à l'adoption de nouvelles relations contractuelles avec la SASP Rugby et l'octroi d'une subvention annuelle au titre du droit à l'image (+100K€),
- * la révision des modalités de calcul du financement des écoles privées sous contrat d'association (+82K€),
- * aux conséquences du plan de solidarité sur les finances du CCAS dont la subvention passe de 1 368K€ en 2008 à 1 408K€ en 2009 (+40K€),
- * A l'augmentation globale (+32K€) de notre participation dans des organismes extérieurs (Sivu chenil de Caubeyres, Sivom Agen Est, SDCE47, Sivu Masse Laurendanne).

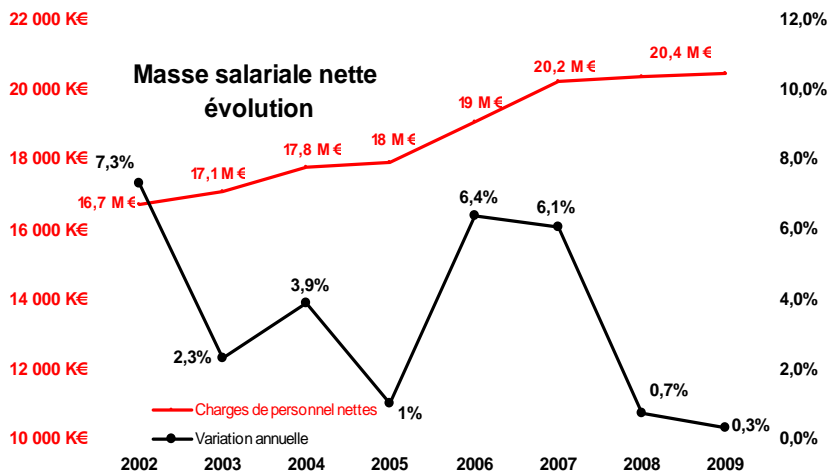
Malgré le relatif dynamisme des recettes, la valeur ajoutée est en retrait de plus de 1% par rapport à 2008. De ce fait, la valeur ajoutée revient à un niveau comparable à celui de la période 2005/2007.



L'introduction des dépenses internes de fonctionnement nous conduit à l'examen de l'épargne de gestion.

b - L'épargne de gestion

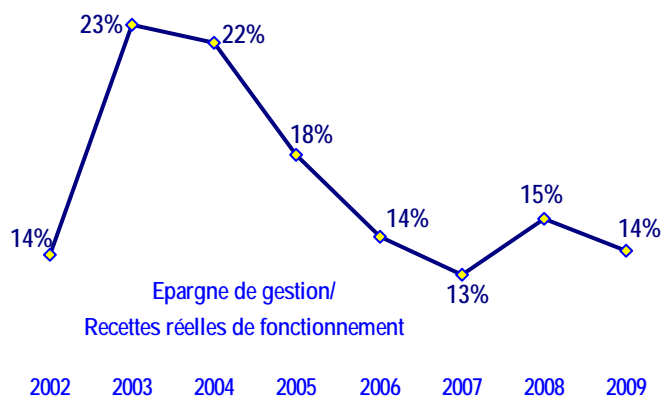
COMPTE	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	CA07	CA08	CA09	% Var. CA09/CA08	Variation
Valeur ajoutée (C = A - B)	21 632	26 080	26 675	24 931	24 916	25 613	26 612	26 317	-1,1%	-295
- 63 Impôts et taxes	245	270	299	233	211	209	226	202	-10,6%	-24
- 012 Charges de personnel nettes	16 705	17 095	17 763	17 940	19 085	20 240	20 389	20 453	0,3%	64
Dépenses internes de fonctionnement (D)	16 950	17 365	18 062	18 173	19 296	20 449	20 615	20 655	0,2%	40
Epargne de gestion (E = C - D)	4 682	8 715	8 613	6 758	5 620	5 164	5 997	5 662	-5,6%	-335



Pour la 2^{ème} année consécutive, le taux de progression de la masse salariale nette est inférieur à 1%. Après les fortes augmentations de 2006 et 2007 (plus de 12% en 2 ans), la rupture se confirme.

Grâce à cette maîtrise renouvelée, l'épargne de gestion ne subit qu'une légère baisse de près de 6%.

Ce ratio permet d'appréhender l'impact de l'évolution de la masse salariale sur l'épargne de gestion. L'épargne de gestion se maintenant grâce à la quasi stabilisation des dépenses de personnel, ce ratio ne perd qu'1 point par rapport à 2008.



c - L'épargne brute

L'épargne brute se calcule en introduisant les frais financiers

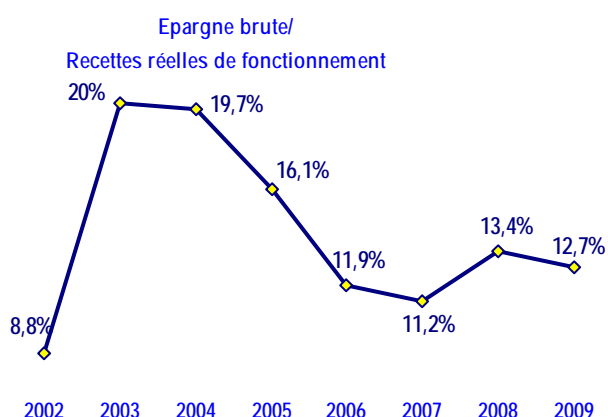
COMPTE	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	CA07	CA08	CA09	% Var. CA09/CA08	Variation
Epargne de gestion (E = C - D)	4 682	8 715	8 613	6 758	5 620	5 164	5 997	5 662	-5,6%	-335
+ 76 Produits financiers	3	1	3	164	1	1	1	1	0,0%	0
- 66 Charges financières	1 684	1 160	1 019	791	1 010	719	709	488	-31,2%	-221
Solde financier de fonctionnement (F)	-1 681	-1 159	-1 016	-627	-1 009	-718	-708	-487	-31,2%	221
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	3 001	7 556	7 597	6 131	4 611	4 446	5 289	5 175	-2,2%	-114

L'évolution contrastée entre 2005 et 2006 du compte 66 « Charges financières » qui retrace les intérêts de la dette rappelle les modifications introduites par le décret d'août 2005 dit de simplification de la M14.

Depuis le 1/1/2006, la comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE) suit les mêmes modalités de rattachement à l'exercice que toutes les autres dépenses d'exploitation. Cette réforme a conduit à majorer les dépenses réelles du chapitre 66 du CA 2006 de plus de 316 K€ alors que jusqu'en 2005 les ICNE (363 K€ au CA 2005) étaient comptabilisés en mouvement d'ordre.

A réglementation constante, les intérêts et pénalités (hors ICNE) se sont élevés en 2009 à 545K€ contre 755K€ en 2008, 745 K€ en 2007 et 693K€ en 2006. Grâce à un endettement maîtrisé et à l'optimisation de l'emprunt revolving, dans un contexte de retour à la normale des marchés financiers après 2 années de forte agitation et d'incertitude, les frais financiers sont en baisse de plus de 30% par rapport à 2008.

Le recours à l'emprunt fin 2009 à hauteur de 2,2M€, les incertitudes qui pèsent toujours sur l'évolution à moyen terme des marchés financiers et les impacts en terme de liquidité et donc de trésorerie que pourraient provoquer la diminution de certaines recettes majeures (attribution de compensation, FCTVA) doivent cependant inciter à la prudence pour 2010.



La baisse sensible des frais financiers et la croissance relative des recettes, parviennent à maintenir ce ratio autour de 13%.

d - L'épargne nette

L'épargne nette permet de mesurer le disponible sur recettes récurrentes après remboursement du capital de la dette.

COMPTE	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	CA07	CA08	CA09	% Var. CA09/CA08	Variation
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	3 001	7 556	7 597	6 131	4 611	4 446	5 289	5 175	-2,2%	-114
- 16 Amortissement du capital	5 063	3 448	4 919	4 449	3 333	3 797	3 838	5 000	30,3%	1 162
Epargne nette (hors excep.) (H)	-2 062	4 108	2 678	1 682	1 278	649	1 451	175	-87,9%	-1 276

L'amortissement en capital inclut cette année le remboursement de la totalité de l'emprunt revolving soit 2,7M€ facilité par l'excédent de trésorerie constaté durant l'exercice (en 2008 ce remboursement ne s'est élevé qu'à 1,4M€). Rappelons que ce remboursement est compensé au centime près par une recette du même montant, le revolving permettant par ailleurs à la collectivité de diminuer ses frais financiers (cf supra).

Cet excédent ponctuel de liquidité a été principalement provoqué par l'encaissement en 2009 de 2 années de FCTVA (1,8M€ au lieu de 0,8M€ perçus en

2008) consécutif à l'adoption du dispositif proposé par le plan de relance gouvernemental et au surcroît de DGF évoqué ci-dessus.

C'est le doublement du remboursement « revolving » qui provoque l'importante chute de l'épargne nette. Si ce remboursement avait été effectué au même niveau qu'en 2008, l'épargne nette aurait été en progression.

e - Epargne nette et résultat exceptionnel

On y trouve les dépenses et recettes qui n'ont pas un caractère récurrent. Il s'agit principalement des cessions de patrimoine (biens meubles ou immeubles) ainsi que des participations pour compte de tiers.

COMPTE	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	CA07	CA08	CA09	% Var. CA09/CA08	Variation
Epargne nette (hors excep.) (H)	-2 062	4 108	2 678	1 682	1 278	649	1 451	175	-87,9%	-1 276
+ 77 Produits exceptionnels	1 038	135	124	512	906	192	420	761	81,2%	341
- 67 Charges exceptionnelles	32	506	500	90	10	7	7	4	-42,9%	-3
- 657 Subventions d'équipements	108	165	321	239	0	0	0	0	#DIV/0!	0
Résultat exceptionnel (J)	898	-536	-697	183	896	185	413	757	83,3%	344
Epargne nette (H + J)	-1 164	3 572	1 981	1 865	2 174	834	1 864	932	-50%	-932

La forte progression en 2009 du chapitre 77 « Produits exceptionnels » s'explique par :

- ✗ le remboursement du reste à percevoir sur exercices antérieurs par l'ancien délégataire de restauration scolaire, Scolarest (218K€),
- ✗ différentes cessions immobilières pour un montant total de 430K€ (Noyrit/Ricard, Rabier, Planes),
- ✗ la cession à la CAA de nos parts au sein de la SEM 47 (39K€).

Cela permet à l'épargne nette de se maintenir à un niveau légèrement supérieur à celui de l'exercice 2007.

II – LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE

2.1 - Les taux de réalisation

2.1.2 - Le budget principal

Dans ses dernières observations, la Chambre régionale des comptes a souligné la complexité du retraitement effectué par la ville sur les dépenses d'investissement dans le rapport de présentation du compte administratif. Afin de la clarifier, ne sont désormais retenues que les seules dépenses et recettes d'investissement afférentes aux projets ou aux secteurs de maintenance.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Maintenance nette	1 674 K€	1 299 K€	2 165 K€	2 292 K€	2 089 K€	2 528 K€	2 244 K€	2 490 K€
Taux de réalisation	75%	51%	67%	73%	64%	62%	64%	57%
PPI net	1 002 K€	2 305 K€	2 844 K€	2 681 K€	3 253 K€	5 238 K€	3 103 K€	5 921 K€
Taux de réalisation	51%	47%	67%	50%	42%	61%	49%	75%
Réalisations PPI + Maintenance nettes	2 676 K€	3 604 K€	5 009 K€	4 973 K€	5 342 K€	7 766 K€	5 347 K€	8 411 K€
Taux de réalisation	62%	48%	67%	58%	47%	61%	54%	69%

Le taux de réalisation du PPI et de la maintenance du budget principal est en nette augmentation soit 15 points de mieux par rapport à 2008 et 8 points de plus par rapport à 2007, dernière année d'exécution du précédent mandat.

2009 constitue la 1^{ère} année de mise en œuvre du projet de mandat « Ensemble réveiller Agen ». On y constate la réalisation du réaménagement de la rue Montesquieu, de l'engagement 16 « modernisation de la cité administrative et du pôle judiciaire » avec l'aménagement de nouveaux locaux pour le tribunal de commerce rue Louis Vivens, de l'engagement 76 « installation d'un système de vidéo protection » et du transfert de l'EPN/Point Jeunes rue Garonne.

2009 marque également le lancement de 3 engagements majeurs du mandat :

- ✗ l'engagement 33-34 « Cœur de ville battant » avec la création de la zone 30,
- ✗ l'engagement 49 « Projet de rénovation de Tapie Mondésir » avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et les premières compensations financières à Agen Habitat au titre des acquisitions foncières,
- ✗ l'engagement 91 « Schéma directeur scolaire » avec la réalisation de 2 nouveaux selfs (Scaliger et P. Bert), l'aménagement du préau en salle de classe à l'école maternelle des Petits Ponts ainsi que divers aménagements dans les écoles P. Bert et Scaliger.

Les reports ou restes à réaliser (crédits engagés non mandatés au 31/12) sont également et logiquement en augmentation (+32%) par rapport 2008 soit 3 191K€ fin 2009 contre 2 409K€ fin 2008. 70% de ces reports concernent le PPI (2 228K€) et 30% la maintenance (963K€).

2.1.3 - Les budgets annexes

ASSAINISSEMENT	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Réalisations PPI net	355 K€	1 401 K€	1 546 K€	1 064 K€	1 508 K€	905 K€	945 K€	1 479 K€
Taux de réalisation	19%	64%	61%	45%	63%	56%	60%	74%

EAU	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Réalisations PPI net	30 K€	58 K€	209 K€	466 K€	16 K€	275 K€	1 118 K€	128 K€
Taux de réalisation	6%	26%	30%	82%	10%	76%	93%	93%

Pour la ville d'Agen, il s'agit de la dernière année d'exécution pour ces budgets dans la mesure où l'activité liée aux 3 budgets annexes a été transférée à la CAA depuis le 1^{er} janvier 2010.

L'amélioration de la performance du budget annexe de l'assainissement s'explique précisément par la volonté de solder un maximum d'opérations dans la perspective de ce transfert.

Le budget de l'eau constate quant à lui la fin des travaux de réfection de la prise d'eau en Garonne initiés en 2008.

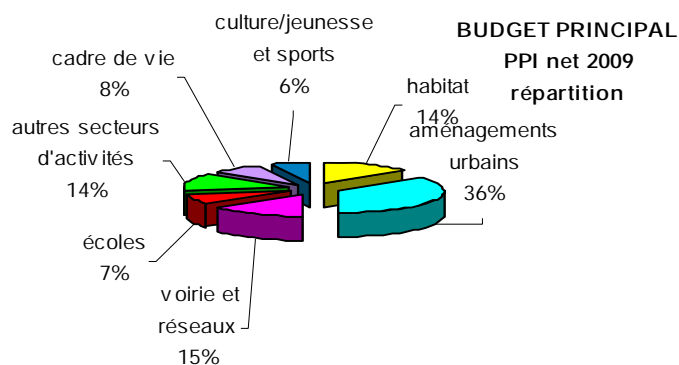
2.2 - La réalisation des opérations

2.2.1 - Les projets

Les éléments présentés dans ce tableau concernent les opérations PPI traitées comptablement en 2009.

<i>Budget principal</i>	<i>DEP</i>	<i>REC</i>	<i>NET</i>
Réhabilitation espaces publics cœur de ville (Montesquieu)	1 274		1 274
Habitat social (aide à la pierre OPHLM)	769		769
Rocade	545		545
Projet de rénovation urbaine Tapie-Mondésir	578	43	535
Schéma directeur scolaire	410		410
Modernisation de la Cité Adm et Pole Judiciaire	349		349
Voiries diverses (rues Lavoisier et Descoins)	476	153	323
Cœur de ville battant (Zone 30)	253		253
Vidéo-protection	424	257	167
Travaux Hôtel de ville	147		147
Rénovation Bibliothèque	129		129
Berges de la Garonne aux agenais	124		124
Restauration municipale	122		122
Aménagement Parkings	96		96
Agence municipale du commerce	92		92
Extension Parc des Sports	90		90
Réfection jeux d'enfants	66	1	65
Aménagement d'un garage à vélos	50		50
Transfert EPM Point jeunes - rue Garonne	126	78	48
Remise aux normes station carburant	47		47
Rénovation Théâtre	46		46
Salle Art et Essais (Montreurs d'Images)	45		45
Divers	318	123	195
	6 576	655	5 921

Le taux de couverture des dépenses par les recettes est certes en baisse par rapport à 2008 (10% contre 24%). Mais il s'explique par le report sur 2010 du versement de plusieurs financements importants d'un total de plus de 600K€ liés à des opérations terminées fin 2009 (rue Montesquieu, zone 30) ou juste commencées (Parc des sports, bibliothèque, Tapie, voies cyclables).



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	REALISE 2009
Avenue Delpech partie est	386
Rue de Lisbonne	259
Rue Marx Dormoy	203
Rue Goumy	118
Rue Cassin	115
Rue Labesque	81
Rue Chopin	61
Rues Sand et Albret	58
Construction réseaux divers	83
Equipts sécurité et tests étanchéité	99
Divers	16
TOTAL	1 479

2.2.2 – La maintenance

Montants bruts

MAINTENANCE	Réalisé 2009
MOBILIER ET MATERIEL	120 K€
VEHICULES ROULANTS	541 K€
INFORMATIQUE	248 K€
BATIMENTS	361 K€
ESPACES VERTS	49 K€
ECLAIRAGE PUBLIC	117 K€
VOIRIE	888 K€
DIVERS	157 K€
PLUVIAL	120 K€
Total	2 601 K€

Comme en 2008 le taux de réalisation reste proche de 60%. En volume, la dépense est toutefois en augmentation (2,5M€ en 2009 contre 2,2M€ en 2008). Cette évolution s'explique principalement par un effort renouvelé sur la maintenance « voirie » en progression de plus de 60% par rapport à 2008 (888K€ en 2009 contre 548K€ en 2008) et le rattrapage du retard pris en 2008 sur le secteur « véhicules roulants » consécutif à des difficultés de mise en œuvre des procédures de consultation. A noter également l'intégration d'un nouveau secteur lié à la maintenance du réseau pluvial (jusqu'alors les dépenses correspondantes étaient dans le PPI).

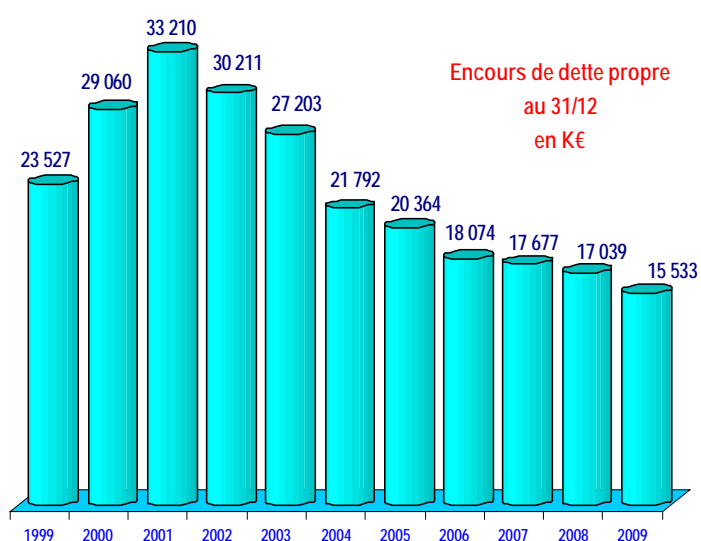
III - LA DETTE

2009	ENCOURS au 1/1/2009 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT REALISE C	ENCOURS au 31/12/2009 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	17 039	5 000	3 494	15 533	-1 506	-9%
Dette propre	17 039	5 000	3 494	15 533	-1 506	-9%
ASSAINISSEMENT	4 047	393	450	4 104	57	1%
EAU	794	128	0	666	-128	-
TOTAL DETTE GLOBALE	21 880	5 521	3 944	20 303	-1 577	-7,2%
TOTAL DETTE PROPRE	21 880	5 521	3 944	20 303	-1 577	-7,2%

Les 3,5M€ d'emprunt réalisés se décomposent comme suit :

✓ 2,75M€ correspondent à un tirage sur la ligne revolving de la BFT qui, comme l'exige la réglementation comptable, est systématiquement remboursé dans l'exercice. On retrouve par conséquent la dépense correspondante dans le volume de capital remboursé (cf page 8).

✓ 0,75M€ d'emprunt correspondant au contrat souscrit fin 2008 pour le financement des restes à réaliser 2009 auprès de Caisse Régionale de Crédit Agricole. Selon les termes de ce contrat l'appel de fonds devait intervenir le 30/6/2009 au plus tard.



L'encours de dette continue de diminuer grâce à un flux entrant (endettement) nettement inférieur au flux sortant (annuité de remboursement en capital revolving incluse). On retrouve ici une autre conséquence du recours important en 2009 de l'emprunt revolving déjà évoqué.

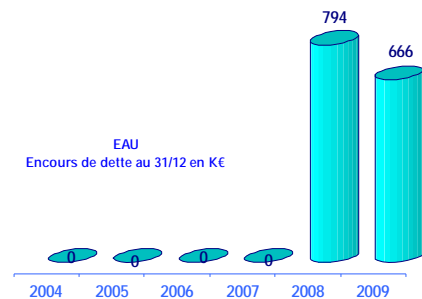
La conjoncture d'évolution toujours incertaine des taux et le recours à l'emprunt de 2,2M€ fin 2009 doivent toutefois inciter à la prudence.

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	CA 02	CA 03	CA 04	CA 05	CA 06	CA 07	CA 08	CA 09
<u>TAUX D'EPARGNE BRUTE</u> (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice)	3 001 8,8%	7 556 20,0%	7 597 19,7%	6 131 16,1%	4 611 11,9%	4 446 11,2%	4 884 12,4%	5 173 12,7%
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	30 211	27 203	21 792	20 364	18 074	17 677	17 039	15 533
<u>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</u> Epargne brute	10,1 ans	3,6 ans	2,9 ans	3,3 ans	3,9 ans	4 ans	3,5 ans	3 ans

L'encours de dette du budget principal avoisine les 15,5M€. Grâce à la hausse de l'épargne brute (+6%), le ratio encours/épargne en légère progression depuis 2005, baisse encore de 0,5 ans et se fixe au 31/12/2009 à 3 ans.

Budget annexe de l'eau

Le suréquilibre du budget 2009 a permis de procéder à un remboursement supplémentaire de capital à hauteur de 90K€ permettant un désendettement accéléré de ce budget. Rappelons que cet emprunt s'était révélé nécessaire pour faire face au financement des travaux de réfection de la prise d'eau en Garonne.

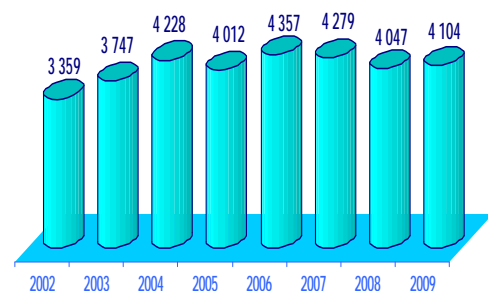


Budget annexe de l'assainissement

Le programme d'investissement 2009 du budget de l'assainissement a nécessité de recourir à un nouvel emprunt de 450 K€ (après 150K€ empruntés en 2008, 300K€ en 2007, 700 K€ en 2006 et 300K€ en 2005) en raison d'un volume de réalisation en nette augmentation (+534K€) et du report en 2010 du versement des financements de l'Agence de l'Eau.

La progression de l'encours de dette reste toutefois contenue.

ASSAINISSEMENT
Encours de dette au 31/12 en K€



IV – LES RESULTATS GLOBAUX

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>GLOBAL</i>	Le « résultat » de l'exercice correspond au solde des écritures passées pour chaque section. Il comprend toutes les recettes et les dépenses, qu'elles soient réelles ou d'ordre ainsi que la reprise des excédents (ou déficits) de la gestion 2008.
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	4 753 K€	-3 937 K€	816 K€	
<i>BUDGET ASSAINISSEMENT</i>	635 K€	-553 K€	82 K€	
<i>BUDGET EAU</i>	374 K€	43 K€	417 K€	
<i>BUDGET SPANC</i>	2 K€	0 K€	2 K€	
<i>TOTAUX</i>	5 762 K€	-4 447 K€	1 315 K€	

LE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat global excédentaire de l'exercice 2009 doit toujours s'apprécier au regard du solde des restes à réaliser reporté sur l'exercice 2010 qui s'élève seulement à -0,4M€ (il était de -1,5M€ fin 2008). Cela s'explique par le recours à l'emprunt à hauteur de 2,2M€ en toute fin d'exercice.

En effet, malgré une progression de l'excédent de fonctionnement de 600K€ par rapport à 2008 (+4,7M€ en 2009 contre +4,1M€), l'augmentation du déficit de la section d'investissement (-3,9M€ en 2009 contre -1,9M€ en 2008) ne permettait pas de dégager l'autofinancement nécessaire à la totalité des reports de dépenses sur 2010 sans recours à l'emprunt.

LE RESULTAT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le résultat est excédentaire en raison d'un recours à l'emprunt de 450 K€ rendu nécessaire par un regain de l'effort d'investissement (1,5M€ en 2009 contre 0,9K€ en 2008) et le défaut des financements Agence de l'Eau dont les versements

ont été ajournés à 2010. Il s'agit du dernier compte administratif de ce budget pour la ville d'Agen, cette compétence ayant été transférée à la CAA.

En 2010, ce résultat sera donc reversé en intégralité et via le budget principal de la ville, au budget annexe correspondant de la CAA qu'il viendra alimenter.

LE RESULTAT DU BUDGET DE L'EAU

Le résultat largement excédentaire de ce budget traduit le suréquilibre permanent constaté sur ce budget sur l'ensemble de l'exercice 2009 notamment en raison de la baisse attendue du niveau d'investissement après la fin des travaux de réfection de la prise d'eau en Garonne. Comme pour l'assainissement, il s'agit ici du

dernier compte administratif de ce budget pour la ville d'Agen, cette compétence ayant été elle aussi transférée à la CAA.

En 2010, ce résultat sera donc également reversé en intégralité et via le budget principal de la ville, au budget annexe correspondant de la CAA qu'il viendra alimenter.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif 2009 et la clôture des 3 budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du service public d'assainissement collectif (SPANC).

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjointes au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION GENERALE
Service Financier*

OBJET : **Approbation des comptes de gestion 2009 du Trésorier Principal
d'Agén Municipal**

Les comptes de gestion 2009 du Trésorier Principal de la Ville d'Agen sont arrêtés aux résultats globaux retracés dans le tableau suivant :

Excédent global de clôture du compte de gestion 2009	Budget principal B01	Budget assainissement B02	Budget eau B03	Budget SPANC B04
Investissement	-3 936 971,14	-552 637,24	+43 169,22	néant
Fonctionnement	+4 753 318,71	+635 286,26	+373 930,69	+1 614,98
Résultat	+816 347,57	+82 649,02	+417 099,91	+1 614,98

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les comptes de Gestion de l'exercice 2009 du Trésorier Principal de la Ville d'Agen

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

***DIRECTION GENERALE
Service Financier***

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2009

En application des instructions budgétaires et comptables M14 et M4 réglant respectivement le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Ville d'Agen, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation des résultats de la section d'exploitation de l'exercice écoulé.

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2009 s'élèvent :

. pour le budget PRINCIPAL , à	: + 816 347,57 €
. pour le budget de l' ASSAINISSEMENT à	: + 82 649,02 €
. pour le budget de l' EAU , à	: + 417 099,91 €
. pour le budget SPANC à	: + 1 614,98 €

L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement doit participer prioritairement au financement :

- d'un déficit antérieur d'exploitation,
- d'un déficit d'investissement,
- du solde déficitaire des reports N-1.

Les activités liées aux budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ont été transférées à la CAA depuis le 1^{er} janvier 2010 (délibération du conseil communautaire du 11 juin 2009 et du conseil municipal du 6 juillet 2009). En conséquence, ces budgets étant désormais clos pour la ville d'Agen, les résultats constatés sur ces budgets devront être reversés sur les budgets annexes correspondants à la CAA.

Cette opération impliquera l'inscription en recette et en dépense du budget principal de la totalité de ces résultats. Il s'agira donc d'un mouvement totalement neutre pour le budget principal de la ville.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AFFECTE au budget primitif de l'exercice 2010 du budget principal :

- ✓ la somme de 4 304 548,58 € en recette d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ») afin d'assurer la couverture du déficit global d'investissement reporté et la couverture du solde déficitaire des reports,
- ✓ la somme de 448 770,13 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2010 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

EXERCICE 2009	Dépenses	Recettes	
Investissement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			-1 861 420,72
Réalisé	15 160 203,68	13 084 653,26	-2 075 550,42
résultat de clôture			-3 936 971,14
déficit sur restes à réaliser			-367 577,44
besoin de financement			-4 304 548,58
fonctionnement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			789 915,31
Réalisé	37 512 459,34	41 475 862,74	3 963 403,40
résultat de clôture			4 753 318,71
résultat à affecter			4 753 318,71

AFFECTATION AU BP 2010

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	002 Résultat de fonctionnement reporté 448 770,13

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
001 solde d'exécution section d'investissement reporté 3 936 971,14	1068 excédents fonctionnement capitalisés (réserves) 4 304 548,58

2/- INSCRIT la reprise des résultats des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du service public d'assainissement collectif (SPANC) au budget principal et de prévoir leur transfert par opérations budgétaires du budget principal aux budgets annexes de la CAA :

. soit pour le budget de l'assainissement

EXERCICE 2009	Dépenses	Recettes	
Investissement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			-626 863,95
Réalisé	2 123 486,48	2 197 713,19	74 226,71
résultat de clôture			-552 637,24
déficit sur restes à réaliser			0,00
besoin de financement			-552 637,24
fonctionnement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			
Réalisé	932 159,09	1 567 445,35	635 286,26
résultat de clôture			635 286,26
résultat à affecter			635 286,26

REPRISE DES RESULTATS DANS LE BUDGET PRINCIPAL AU BP 2010

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		002 Résultat de fonctionnement reporté	635 286,26

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 solde d'exécution section d'investissement reporté	552 637,24		

TRANSFERT DES RESULTATS A LA CAA BP 2010

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
678	635 286,26		

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		1068	552 637,24

. soit pour le budget de l'eau

EXERCICE 2009	Dépenses	Recettes	
Investissement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			18 773,55
Réalisé	668 575,47	692 971,14	24 395,67
résultat de clôture			43 169,22
déficit sur restes à réaliser			0,00
besoin de financement			43 169,22
fonctionnement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			81 286,31
Réalisé	288 260,25	580 904,63	292 644,38
résultat de clôture			373 930,69
résultat à affecter			373 930,69

REPRISE DES RESULTATS DANS LE BUDGET PRINCIPAL AU BP 2010

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		002 Résultat de fonctionnement reporté	373 930,69

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		001 solde d'exécution section d'investissement reporté	43 169,22

TRANSFERT DES RESULTATS A LA CAA BP 2010

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
678	373 930,69		

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1068	43 169,22	

. soit pour le budget SPANC

EXERCICE 2009	Dépenses	Recettes	
fonctionnement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			4 530,98
Réalisé	8 690,00	5 774,00	-2 916,00
résultat de clôture			1 614,98
résultat à affecter			1 614,98

REPRISE DES RESULTATS DANS LE BUDGET PRINCIPAL AU BP 2010

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	
	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 614,98€

TRANSFERT DES RESULTATS A LA CAA BP 2010

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	
678	1 614,98	

Enfin, il convient de rappeler que les soldes des comptes de tiers (restes à recouvrer notamment) seront repris dans le budget principal de la commune pour leur montant et leur contenu avant d'être transférés aux budgets annexes de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjointes au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION GENERALE
Service Financier*

OBJET : Objectifs et équilibre généraux du BP 2010 - Vote des taux d'imposition 2010

Le budget 2010 s'inscrit dans la continuité du budget 2009.

Les objectifs fixés aux services en fonctionnement sont identiques et tiennent en 2 points essentiels :

- ✗ Le premier est une volonté politique : pas d'augmentation fiscale pour ne pas aggraver la situation des agenais face à la crise actuelle,
- ✗ Cette volonté implique la maîtrise des charges d'exploitation des services et plus spécifiquement de la masse salariale.

La section de fonctionnement absorbe toutefois le transfert à la CAA des activités urbanisme, éclairage public/feux tricolores, réseaux pluvial, eau, assainissement et SPANC effectif depuis le 1^{er} janvier 2010. Cet évènement n'est pas sans conséquence pour la collectivité, tant en dépenses qu'en recettes.

Ce budget intègre par ailleurs la mise en œuvre des contrats de quartier qui seront signés en avril prochain. Une enveloppe de 100K€ par quartier et par an (y compris la participation de la CAA pour les compétences transférées) est consacrée à la réalisation des actions qui seront retenues par chaque conseil de quartier en codécision avec la ville.

La section d'investissement poursuit la mise en œuvre des projets de mandat (schéma directeur scolaire, valorisation des berges de Garonne, extension du parc des sports, rénovation de la bibliothèque, Agence du commerce), la réhabilitation de la contre-allée du marché du Gravier (de la place Jasmin au péristyle du Gravier) et la poursuite du projet de rénovation urbaine du quartier Tapie.

Tous ces projets ont été développés lors du débat d'orientations budgétaires du 6 février dernier.

Le présent rapport examine dans un premier temps le budget 2010 à travers la section de fonctionnement.

Sera ensuite détaillée la composition de la section d'investissement avec l'examen du plan pluriannuel d'investissement, des secteurs de maintenance et des crédits dévolus à la mise en œuvre des contrats de quartier.

Les deux dernières parties seront consacrées à la dette d'une part et à la fiscalité d'autre part.

La municipalité a donc construit le BP 2010 à partir de la décision de ne pas augmenter les taux communaux pour la 3^{ème} année consécutive.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes ordinaires de fonctionnement :

Elles sont en baisse sensible de 2,3%. Cela s'explique principalement par les transferts de compétence effectués au bénéfice de la CAA.

COMPTE	BP09	BP10	% Var. BP10/BP09	Variation BP10/BP09
+ 70 Vente de produits du domaine (tarifs)	1 943	2 112	9%	169
+ 73 Impôts et taxes	23	22		
	065	324	-3%	-741
+ 74 Dotations et subventions Produits de gestion	13	13		
	547	426	-0,9%	-121
+ 75 courante	942	722	-23%	-220
Recettes ordinaires de fonctionnement (A)	39	38		
	497	584	-2,3%	-913

A-1 L'impact des transferts de compétences à la CAA :

Ils provoquent une diminution de l'attribution de compensation de près d'1M€, cette dernière passant de 2,9M€ à 1,9M€ selon le calcul détaillé suivant

AC 2009 (A)	voirie	éclairage et feux	eaux pluviales	urbanisme	Total évaluation (B)	AC 2010 provisoire (C=A-B)
2 891 973 €	15 824 €	595 198 €	250 660 €	125 599 €	987 281 €	1 904 692 €

Il s'agit de données prévisionnelles dans la mesure où nous ne connaissons le montant de l'attribution de compensation qui nous sera définitivement allouée qu'à la fin du dernier trimestre 2010.

En effet, une question importante reste encore à négocier qui ne sera pas sans impact sur la neutralité financière de ces transferts, il s'agit de la prise en compte d'une quote part de dépenses d'investissement dans le calcul d'évaluation des charges transférées (colonne B).

En ce qui concerne le projet de BP qui vous est soumis, l'impact des transferts sur la section de fonctionnement en solde (diminution de l'attribution de compensation et charges transférées) est évalué à ce jour à 48K€.

A-2 Les autres recettes ordinaires :

Le budget 2010 a été construit avec une progression des bases fiscales de 2%. C'est-à-dire le taux annuel moyen de progression enregistré sur la période 2006/2009.

Dans le contexte d'incertitude liée d'une part à la forte contrainte des dotations d'Etat, d'autre part à la réforme fiscale en cours, nous restons prudents sur le niveau d'évolution des compensations fiscales notamment celles versées au titre de la taxe professionnelle dont la décade est bien réelle depuis plusieurs années déjà (285K€ en 2009 contre 402K€ en 2008 et 486K€ en 2007).

Concernant les concours financiers versés par l'Etat et après la forte augmentation enregistrée en 2009 suite à la prise en compte du nouveau recensement et de l'augmentation de la population communale (35 121 habitants contre 32 180 habitants), la DGF 2010 s'annonce en léger retrait de 90K€ (complément de garantie).

La prévision des droits de mutation a été alignée sur le montant réalisé en 2009 (450K€) soit une diminution de 40% par rapport au produit constaté en 2008.

La baisse du chapitre 75 est due à la disparition des mouvements inter budgets (MIB) consécutive à la clôture des 3 budgets annexes suite à leur transfert à la CAA.

L'augmentation du chapitre 70 est ponctuelle et se compense par une dépense identique au chapitre 62. Ce montage comptable se justifie par l'avant première du nouveau spectacle des Baladins « Au bonheur des tubes » qui s'est déroulée au Stadium les 17, 19 et 20 février derniers. La charge nette pour la ville pour la réalisation de ce spectacle s'est établi à 15K€.

B – Les dépenses :

B-1 Les dépenses ordinaires et la valeur ajoutée :

En tenant compte des transferts de compétences évoqués ci-dessus, elles sont en diminution de 0,5%.

COMPTE	BP09	BP10	% Var. BP10/BP09	Variation BP10/BP09
- 60 Achats	2 989	2 692	-10%	-297
- 022 Dépenses imprévues	150	150	0%	0
- 61 Services extérieurs	4 122	3 945	-4,3%	-177
- 62 Autres services extérieurs	2 584	3 058	18,3%	474
Charges de gestion				
- 65 courante	4 432	4 363	-1,6%	-69
Dépenses ordinaires de fonctionnement (B)	14 277	14 208	-0,5%	-69

Cela s'explique par la progression du chapitre 62 « autres services extérieurs » (+18,3%).

On trouve dans ce chapitre :

- * l'impact de certains engagements de mandats dont la mise en œuvre n'est pas sans conséquence sur l'évolution des dépenses de fonctionnement : la mise en place de l'agence du commerce (73K€), les projets éco citoyenneté (10K€) les actions en faveur des quartiers (13K€) développées par les projets 93, 94 et 95,
- * la valorisation à hauteur de 90K€ de prestations auparavant réalisées en interne par la régie éclairage et feux pour le service voirie (pose et dépose décorations de Noël), le service communication (poses et déposes diverses) et le service des sports (maintenance de l'éclairage des stades), ces dépenses ayant été exclues de l'évaluation des charges transférées. Leur impact sur le solde net du transfert de compétence est donc nul.
- * l'organisation du Black Africa Mix (+70K€), de l'édition 2010 du Grand Pruneau Show (+30K€/édition 2009 compensés par une augmentation du mécénat à due concurrence) et du nouveau spectacle des Baladins évoqué plus haut (168K€),
- * le provisionnement dès le BP des animations de Noël 2010 (130K€).

A noter que le chapitre 61 «services extérieurs », pourtant en baisse de plus de 4%, intègre une prévision de dépense de 190K€ pour la mise en œuvre des contrats de quartier (cf II-3).

Dans ce contexte, la valeur ajoutée baisse de 3,3% par rapport au budget précédent.

B-2 Les dépenses internes et l'épargne de gestion:

L'épargne de gestion est un solde intermédiaire qui déduit de la valeur ajoutée les charges d'impôts et taxes mais surtout les frais de personnel.

COMPTE	BP09	BP10	% Var. BP10/BP09	Variation BP10/BP09
Valeur ajoutée (C = A - B)	25 220	24 376	-3,3%	-844
- 63 Impôts & taxes Charges de personnel	241 20	239 20	-1%	-2
- 012 nettes	557	225	-1,6%	-332
Dépenses internes de fonctionnement (D)	20 798	20 464	-1,6%	-334
Epargne de gestion (E = C - D)	4 422	3 912	-11,5%	-510

Pour la 2ème année consécutive, les prévisions de dépenses nettes de personnel sont en diminution de BP à BP. Elles passent de 20,6 à 20,2 millions d'euros soit une baisse de 1,6% (après -2,7% entre les BP 2009 et 2008). Si l'on compare avec le compte administratif 2009, la progression est également négative de près de 1%.

Cette évolution s'explique principalement par le transfert à la CAA des effectifs de l'atelier éclairage public et feux tricolores (6 agents), du service de l'urbanisme (5 agents) et des agents affectés aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du SPANC (7 agents) soit une dépense brute en moins de 619K€.

La prévision de dépense 2010 du chapitre 012 intègre cependant :

- × l'augmentation générale de la rémunération des fonctionnaires (+0,5% en juillet et +0,3% en octobre),
- × l'inscription d'une provision pour la refonte du régime indemnitaire (100K€),
- × une augmentation de 40K€ des crédits en faveur de la promotion de l'apprentissage des jeunes. En effet, dès le début du mandat nous avons annoncé notre volonté de développer l'apprentissage à la mairie d'Agen. A notre arrivée il y avait 5 apprentis, il y en a maintenant 12.
- × le GVT.

Malgré la maîtrise effective de la masse salariale, l'épargne de gestion diminue. De BP à BP cette baisse s'élève à 11,5%.

B-3 Les charges financières et l'épargne brute :

COMPTE	BP09	BP10	% Var. BP10/BP09	Variation BP10/BP09
Epargne de gestion (E = C - D)	4 422	3 912	-11,5%	-510
+ 76 Produits financiers	1	1	0%	0
- 66 Charges financières	759	593	-21,9%	-166
Solde financier de fonctionnement (F)	-758	-592	-21,9%	166
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	3 664	3 320	-9,4%	-344

S'ajoutent ici les frais financiers. Malgré trois exercices successifs de recours à l'emprunt (1,9M€ en 2007, 1,8M€ en 2008 et 0,7K€ en 2009), les frais financiers sont maîtrisés grâce à une dette équilibrée taux fixes/taux variables, donc peu exposée en terme de risques et par conséquent moins vulnérable à l'instabilité des marchés financiers.

Les perspectives à court terme ne portent pas à l'inquiétude mais les perspectives d'endettement à moyen et long en terme doivent inciter à la prudence dans l'évaluation de ce poste de dépense.

L'épargne brute enregistre une diminution de 9,4% par rapport au BP 2009 et se fixe à 3,3 M€.

En raison de la diminution des recettes de fonctionnement évoquée ci-dessus, le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) se fixe à 8,6%. On estime le gain entre BP (prévisions) et CA (réalisations) de l'ordre de 2 points. On peut donc logiquement tabler sur une épargne brute en fin d'exercice supérieure à 10%.

B-4 Les charges et le résultat exceptionnels :

Généralement peu significatif, le résultat exceptionnel n'est pas un indicateur de la santé financière et de l'évolution des comptes d'une collectivité. Il contribue néanmoins au financement de la section d'investissement.

COMPTE	BP09	BP10	% Var. BP10/BP09	Variation BP10/BP09
+ 77 Produits exceptionnels	60	79	31,7%	19
- 67 Charges exceptionnelles	-13	-29	123%	-16
- 657 Subventions liées aux projets	-47	-101	114,9%	-54
Résultat exceptionnel (J)	0	-51	#DIV/0!	-51

Afin de permettre une comparaison à périmètre constant, le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est retraité des écritures liées au reversement à la CAA des résultats des budgets annexes eau, assainissement et SPANC donc les activités lui ont été transférées (cf rapport d'affectation des résultats).

On note le doublement des crédits de l'article 657 « subvention de fonctionnement versée » affectés aux projets. Cela s'explique par les besoins de financement de deux projets de mandat supplémentaires, le 15 (Agence du commerce) et le 18 (bourses municipales).

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Le plan pluriannuel d'investissement

Le PPI du budget 2010 poursuit la mise en œuvre du projet de mandat et reprend les opérations évoquées lors du débat d'orientation budgétaire du 6 février dernier.

Pour 2010, les principales opérations retenues sont les suivantes :

- * 1^{ère} tranche du financement de la création du pôle multimodal (300K€) et dernière participation de la ville aux travaux de réfection de la rocade (250K€),
- * lancement des études préalables à la piétonisation du boulevard de la République et à l'aménagement de l'hyper centre ville, notamment le remodelage de l'îlot Stadium/Montesquieu/Ledru-Rollin (engagements n°33-34 et 79),
- * poursuite de la valorisation des berges de Garonne (engagement n°39) dans le cadre de l'ouverture dominicale de la voie sur berges aux piétons depuis le 14 février dernier,
- * seconde tranche des travaux de rénovation de la bibliothèque (engagement n°79),
- * poursuite des travaux de rénovation et d'extension du parc des sports (engagement n°86 Armandie 2012) : vestiaires pro d'Armandie et création d'un terrain de foot synthétique,

- * 1^{ère} tranche de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux avec la mise aux normes de l'ascenseur de l'Hôtel de ville et la création d'une rampe d'accès à l'église Saint Hilaire (engagement n°51),
- * poursuite du schéma directeur scolaire (engagement n°91) et du « plan selfs » (écoles Bara et Lacour). Les principaux travaux prévus concernent la construction d'un préau et l'aménagement d'une cour de récréation à l'école maternelle des Petits Ponts et le réaménagement des écoles Carnot/Bara après la fermeture de l'école maternelle C. Duffour.
- * rénovation de l'orgue de l'église Saint Hilaire,
- * création de la nouvelle micro-crèche de Montanou et 1^{ère} tranche de travaux de rénovation dans les locaux des crèches dites « associatives » (Schéma petite enfance engagement n°57),
- * 1^{ère} tranche d'aménagement du CLSH les Iles en vue d'y accueillir les 6/12 ans,
- * aménagement de locaux techniques dans le bâtiment de l'ex SAVRA,
- * étude de faisabilité d'un jardin des Senteurs sur le site du parking de la Tannerie (projet du conseil de quartier n°16).

S'ajoutent à cela la réfection de la contre-allée du marché du Gravier, la poursuite du projet de rénovation urbaine du quartier Tapie et d'importants travaux de mise aux normes dans les locaux de la cuisine centrale.

Les opérations du PPI du budget 2010 s'élèvent en dépenses brutes à 9 363K€. Celles-ci sont couvertes à près de 29% par des subventions et financements divers.

<i>N° d'engagt</i>	<i>Intitulé</i>	<i>DEP</i>	<i>REC</i>	<i>NET</i>
PTV3	Pôle multimodal	300		- 300
PT 29	Habitat social	468		468
PTV67	Rocade	250		250
N 107	Effacement des réseaux éclairage public et EDF	160		160
SOUS-TOTAL "PARTICIPATIONS"		1 178		1 178
15	Agence municipale du commerce	120	24	96
32	Aménagement Parkings + 800 places	50	0	50
33-34	Cœur de ville battant (piétonisation République)	960	680	280
39	Berges de la Garonne aux agenais	200	60	140
49	Projet de rénovation urbaine Tapie	389	72	317
51	Accessibilité des bâtiments municipaux (HdV)	250	190	60
57	Crèches et halte garderies	240	137	113

79 B	Rénovation Bibliothèque	200	139	61
79 C	Rénovation Musée	300	95	205
79 D	Rénovation Théâtre	90	0	90
79 F	Rénovation du Stadium	24	0	24
84	Aménagement secteur Pin	250	40	210
86	Un Parc des sports rénové : Armandie 2012	1 102	626	476
91	Schéma directeur scolaire	1 100	270	830
<i>SOUS-TOTAL "PROJETS DE MANDAT"</i>		5 275	2 333	2 952
N 104	Accueil des jeunes 6/12 ans (CLSH les Iles)	245		245
N 106	Reconstruction locaux techniques (ex SAVRA)	499		499
N 108	Jardins des Senteurs (étude)	50		50
<i>SOUS-TOTAL "PROJETS NOUVEAUX"</i>		794		794
PTV31	Voies cyclables	300	50	250
PSS43	Restauration municipale	631	31	600
PTB71	Eglise Saint Hilaire	315	40	275
PTV85	Réhabilitation Espaces publics cœur de ville	870	317	553
<i>SOUS-TOTAL "PROJETS ANCIEN PPI"</i>		2 116	438	1 678
Total		9 363	2 771	6 592

Ce plan pluriannuel n'intègre pas les reports (dépenses/recettes engagées non réalisées au 31/12) de l'exercice précédent qu'il est donc nécessaire d'ajouter à hauteur de 2 228K€ en dépenses et de 623K€ en recettes.

Le déficit des restes à réaliser s'élève donc, pour le PPI, à 1,6M€ contre 1,4M€ au BP 2009.

B - Les secteurs de maintenance

La répartition de l'enveloppe globale dévolue à la maintenance a été sensiblement revue afin de permettre le financement de la mise en œuvre des contrats de quartier.

Les modifications apportées concernent principalement les grosses réparations de voirie (7) et la maintenance dans les bâtiments (4) compte tenu de la politique d'amélioration volontariste que souhaite conduire notre municipalité sur ces thématiques.

A noter par ailleurs, la disparition des secteurs éclairage public (6) et réseau pluvial (9), ces activités ayant été transférées à la CAA.

Les reports de l'exercice 2009 sont intégrés à hauteur de 963K€ en dépenses (aucun report de recette).

Les crédits s'élèvent en net à 3 639K€ contre 2 635K€ au BP 2009.

Les principales opérations de maintenance 2010 sont (en dépenses brutes hors reports) :

1 MOBILIER ET MATERIEL ~ 193 K€

- le remplacement de matériel et outillages techniques,
- l'acquisition de matériel de bureau et de bureautique.

2 MATERIEL ROULANT ~ 323 K€

- acquisition d'un nettoyeur eau chaude automoteur, d'une laveuse haute pression, d'un véhicule plateau et de 3 bennes pour le CTM,
- acquisition d'une tondeuse autoportée et d'une mini benne électrique pour le service des espaces verts,
- acquisition de deux motos cylindrées de 900cm³ pour la police municipale,

3 INFORMATIQUE ~ 314 K€

- Remplacement des matériel (PC, serveur, copieurs), acquisition et mise à jour de logiciels, remplacement et extension des réseaux informatiques et télécommunication, développement de l'Intranet et du site web. Ces dépenses concernent les besoins internes des sites municipaux mais également ceux des espaces publics multimédia et des écoles.

4 BATIMENTS ~ 750 K€

- Clos, couvert, sécurité,
- Travaux d'amélioration dans les bâtiments municipaux.

5 ESPACES VERTS ~ 200 K€

Des crédits sont prévus principalement pour l'embellissement des espaces verts existants (réfection d'allées, plantation d'arbres, système d'arrosage automatique) et les travaux de rénovation de terrains de sport.

7 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ~ 926K€

Cette enveloppe permet de traiter certaines opérations non retenues par les contrats de quartier mais pour lesquelles il sera nécessaire d'intervenir. Cette enveloppe sert également à accompagner les travaux réalisés par les concessionnaires (assainissement).

8 DIVERS ~ 149K€

- restauration d'œuvres d'art,
- acquisitions de terrains et d'immeubles.

C - Les provisions dévolues à la mise en œuvre des contrats de quartier

L'enveloppe dévolue annuellement par la ville d'Agen pour la mise en oeuvre des contrats de quartier a été fixée à 100 K€ par quartier soit, pour l'ensemble des 23 quartiers, 2 300 K€. Cette dépense se répartie comme suit :

2 300K€	1 790K€ Ville d'Agen	1 600K€ en investissement (chapitres 21 et 23)
	510K€ CAA	190K€ en fonctionnement (chapitre 011 article 61522) au titre des compétences éclairage/feux et assainissement pluvial récemment transférées

Les négociations avec les conseils de quartier pour définir le contenu de ces contrats sont en cours.

Les actions proposées s'axent autour de quatre thématiques principales : l'aménagement des espaces publics, le cadre de vie, la gestion des nuisances et les réseaux.

Rappelons que la CAA et Agen Habitat seront cosignataires de ces contrats pour les compétences qui sont les leurs. La signature de ces contrats est prévue pour le mois d'avril 2010.

Dans cette attente et en vue de permettre la réalisation des actions qui auront été validées pour cette année, 1,6M€ ont été prévus sur les chapitres 21 et 23, le solde ayant été inscrit en dépenses de fonctionnement (chapitre 011 article 61522 cf I -B-1).

III – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un montant d'emprunt prévisionnel de 6 902 K€.

Cependant et afin d'amortir le déficit global des restes à réaliser au 31/12/2009 qui s'élève à 2 568K€, un report d'emprunt de 2,2M€ a du être effectué sur l'exercice 2010.

Il s'agit d'un emprunt contracté le 31 décembre 2009 auprès de Dexia Crédit Local.

De ce fait, l'emprunt d'équilibre total, report inclus, s'élève à 9 102 K€ alors qu'il était de 6 230 K€ au BP 2009.

2010	ENCOURS au 01/01/2010 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2010 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	15 533	1 944	9 102	22 691	7 158	+46%
Dette propre	15 533	1 944	9 102	22 691	7 158	+46%

Après une diminution continue de l'encours sur la période précédente à la faveur de l'augmentation fiscale de 2003, d'un important travail de renégociation de l'encours existant et d'un rythme moyen d'investissement peu soutenu sur cette période, l'encours prévisionnel 2010 reprend un rythme haussier en raison d'une nette accélération du rythme des investissements déjà constatée en 2009 et d'une baisse attendue du FCTVA.

Rappelons en effet que le plan de relance gouvernemental (Loi de finances 2009) a permis à la collectivité de bénéficier en 2009 du recouvrement de 2 exercices de FCTVA (sur les dépenses 2007 et sur les dépenses 2008 soit près d'1,8M€ de recette au total). En 2010, la collectivité ayant atteint l'objectif contractuel, continuera de bénéficier du remboursement de la TVA sur les travaux effectués en N-1 mais elle ne percevra bien qu'un seul exercice (2009) soit une recette ramenée à 0,9M€.

La tendance s'inverse donc à la faveur du recours à l'emprunt prévisionnel de 2010 qui intègre un report de 2,2M€.

Le ratio encours de dette propre au 31/12 sur épargne brute (dit aussi capacité de désendettement) est en diminution par rapport au BP 2009 en raison d'une baisse de épargne brute (3,3M€ contre 3,7M€ en 2009) et d'un encours de dette prévisionnel au 31/12 supérieur (22,7M€ contre 21M€ en 2009).

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP 09	CA 09	BP 10
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	21 013	15 533	22 691
<u>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</u> Epargne brute	5,7 ans	3 ans	6,8 ans

Pour mémoire, l'encours de dette moyen par habitant au sein des villes moyennes est de 1 114€/habitant (source CA 2007). Au BP 2010, l'encours de dette par habitant de la ville d'Agen serait de 646€.

IV - LA POLITIQUE FISCALE 2010

Dans un contexte socio-économique toujours difficile, la ville d'Agen opte pour la stabilité fiscale.

En effet, l'atteinte de l'équilibre financier qui vient d'être présenté s'effectue dans le cadre d'une stabilité des taux.

	Taux 2009	Taux 2010
Taxe Habitation	19,14%	19,14%
Foncier Bâti	33,52%	33,52%
Foncier Non Bâti	71,98%	71,98%

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES ET 9 VOIX CONTRE : M. MAZIERE ,
M.MATEOS , Mme PITOUS , Mme LAURISSERGUES , M.FINE, M.BEDOURET,
M.VEYRET, Mme ALONSO , Mme EL MOUSSAOUI

1 - APPROUVE l'équilibre général du budget primitif 2010

2 - FIXE pour 2010, les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 19,14 %
Foncier Bâti : 33,52 %
Foncier Non Bâti : 71,98 %

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

***DIRECTION GENERALE
Service Financier***

**OBJET : Budget primitif 2010
Examen et vote des budgets par chapitre**

Par délibération en date du 30 septembre 1996 vous avez fixé les modalités d'application de l'instruction M14 et vous avez décidé de voter le budget par nature.

Je vous propose donc, d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2010 par nature et par chapitre.

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2010

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2010	RP 2010	Propositions du MAIRE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 121 777.21		10 121 777.21
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 696 340.00		20 696 340.00
022 DEPENSES IMPREVUES	150 000.00		150 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 168 442.74		2 168 442.74
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 637 826.33		1 637 826.33
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 463 958.41		4 463 958.41
66 CHARGES FINANCIERES	593 348.94		593 348.94
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 039 941.93		1 039 941.93
Somme:	40 871 635.56	0.00	40 871 635.56

RECETTES			
Chapitre	BP 2010	RP 2010	Propositions du MAIRE
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 459 602.06		1 459 602.06
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	237 394.21		237 394.21
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 134 634.00		2 134 634.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	88 896.54		88 896.54
73 IMPOTS ET TAXES	22 324 328.55		22 324 328.55
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 825 653.20		13 825 653.20
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	721 637.00		721 637.00
76 PRODUITS FINANCIERS	900.00		900.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 590.00		78 590.00
Somme:	40 871 635.56	0.00	40 871 635.56

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2010

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2010	RP 2010	Propositions du MAIRE
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 489 608.38		4 489 608.38
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	88 896.54		88 896.54
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	43 169.22		43 169.22
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 510 578.00		4 510 578.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	913 550.00	391 342.16	1 304 892.16
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 202 150.00	307 376.35	1 509 526.35
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 249 335.02	192 693.19	2 442 028.21
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 506 402.87	2 299 320.59	11 805 723.46
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	900.00		900.00
4541 TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	84 000.00		84 000.00
Somme:	23 088 590.03	3 190 732.29	26 279 322.32

RECETTES			
Chapitre	BP 2010	RP 2010	Propositions du MAIRE
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 169.22		43 169.22
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 168 442.74		2 168 442.74
024 PRODUITS DES CESSIONS	414 075.00		414 075.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 637 826.33		1 637 826.33
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 817 185.82		5 817 185.82
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 272 117.00	623 154.85	3 895 271.85
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 419 351.36	2 200 000.00	11 619 351.36
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600 000.00		600 000.00
4542 TRAVAUX EFFECTUES POUR COMPTE DE TIERS	84 000.00		84 000.00
Somme:	23 456 167.47	2 823 154.85	26 279 322.32

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES ET 9 VOIX CONTRE : M. MAZIERE, M.MATEOS , Mme PITOUS , Mme LAURISSERGUES , M.FINE, M.BEDOURET, M.VEYRET, Mme ALONSO , Mme EL MOUSSAOUI

VOTE les crédits du budget primitif 2010 par nature et par chapitre

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agén
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DES FINANCES
Service Financier*

**OBJET : Liste cadre des biens meubles à imputer en section d'investissement
Exercice 2010**

La circulaire du 26 février 2002 est venue préciser les dispositions de l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Elle détermine la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées qui peuvent, à ce titre, être comptabilisés en section d'investissement.

En revanche, les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement et ne sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA que s'ils figurent dans la nomenclature susvisée.

Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la Collectivité

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter la liste des biens meubles jointe en annexe, destinée à compléter la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001, permettant l'inscription desdites dépenses en section d'investissement du Budget 2010 compte tenu :

- de leur caractère de durabilité,
- du montant unitaire toutes taxes comprises inférieur à 500 €,
- de la non inscription de ce type de biens sur la liste des biens meubles fixée par l'arrêté ministériel susvisé.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**OBJET : Adhésion de la Commune de BAJAMONT à la Communauté
d'Agglomération d'Agén**

Par délibération en date du 18 février 2010, le Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Agen s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion à la Communauté d'Agglomération d'Agen formulée le 21 décembre 2009 par le Conseil Municipal de la Commune de BAJAMONT.

Tous les Conseils Municipaux des Communes membres doivent maintenant donner leur avis sur ce projet.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

ET A L'UNANIMITE

DONNE un avis favorable à cette demande d'adhésion de la Commune de BAJAMONT et à son acceptation par le Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service Juridique – Marchés publics*

OBJET : Constitution de la commission extra municipale « Place du handicap dans la ville »

En vertu de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité entrant dans le domaine d'activité du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

La place du handicap dans la ville est l'une des priorités du projet de mandat de la municipalité (priorité n°3 « Agen, ville solidaire », engagements n°50 à 52). L'amélioration de l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite passera par une concertation permanente avec les associations concernées.

La création d'une commission extra municipale sur le thème de la « place du handicap » permettrait de développer la réflexion et la concertation dans ce domaine, en poursuivant les objectifs suivants :

- analyser, débattre de tout sujet lié à la place du handicap dans la ville (accessibilité des lieux publics et de la voirie, emploi, logement, culture, sport, scolarité...)
- proposer des pistes de travail à la Ville d'Agen,
- rendre un avis sur les propositions d'actions et de délibérations liées à la place du handicap dans la ville,
- aborder et développer des actions nouvelles pour tout type de handicap (physique, sensoriel, mental, cognitif, psychique et psychologique),
- renforcer le lien avec le secteur associatif et le rendre permanent.

Cette commission serait composée de :

➤ cinq représentants du Conseil municipal :

- M. Jean- Max LLORCA, Président
- Mme Marie-Hélène COULON
- M. Pierre CHOLLET
- Mme Anne GALLISSAIRES
- M. Jean-Louis MATEOS

➤ un ou plusieurs représentants des Conseils de quartier

➤ Un ou plusieurs représentants des associations agissant dans le domaine du soutien aux personnes handicapées et par parmi lesquelles :

- ADPSR 47 Cap Emploi
- A.F.D.A.S.
- A.F.M.
- AGIR abcd antenne Agen-Nérac
- IDSR 47
- ALZHEIMER 47
- A.P.F.
- ASSAD 47

- Association française des Diabétiques de Lot-et-Garonne
- Association François Aupetit
- FNATH
- GEIST 21
- Groupe des Aphasiques de l'Agenais
- HANDI EMPLOI
- Comité HANDISPORT 47
- Association française Sclérose en plaques
- SEM24-47
- SESAME AUTISME 47
- TOM Enfant Phare
- UNAFAM
- VOIR ENSEMBLE
- PRESENCE VERTE

Les représentants des Conseils de quartier, associations sont désignés par décision du Maire.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE la création de la commission extra municipale « Place du handicap dans la Ville »,

2/- APPROUVE la désignation les membres de cette commission extra municipale « Place du handicap dans la ville »

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Service Juridique – Marchés publics*

OBJET : Constitution de la commission extra municipale « Vélo dans la ville »

En vertu de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité entrant dans le domaine d'activité du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

L'exemplarité en matière d'environnement est l'une des priorités du projet de mandat de la municipalité. A ce titre, une attention particulière est portée au développement des modes de déplacement doux et alternatifs, et notamment à la place réservée au vélo en ville (engagement n°23 « la circulation à vélo facilitée »).

La création d'une commission extra municipale sur le thème du « Vélo en ville » permettrait de développer la réflexion et la concertation dans ce domaine, en poursuivant les objectifs suivants :

- analyser, débattre de tout sujet lié à la facilitation de la circulation à vélo en ville,
- proposer des pistes de travail et des actions nouvelles à la Ville d'Agén,
- recueillir l'avis du secteur associatif et des commerçants sur les actions proposées par la Ville.

Cette commission serait composée de :

➤ cinq représentants du Conseil municipal :

- M. François BONNEAU, Président
- Mme Marie-françoise MASSALAZ
- M. Alain DUPEYRON
- Mme Nicole TISSIDRE
- M. Alain BEDOURET

➤ un représentant de la Communauté d'Agglomération d'Agén :

- Mme Laurence MAÏOROFF

➤ un ou plusieurs représentants des Conseils de quartier

➤ trois représentants de l'association Vélocité

➤ un ou plusieurs représentants des associations de cyclotourisme et parmi lesquelles :

- Groupe cyclotouriste agénais
- Guidon agénais
- VTT 47
- ASPTT Cyclotourisme
- Association Les Petites Reines
- Club cyclopédestre de Rodrigues
- Omnisports Rail agénais – Section cyclotourisme
- VTT Club de l'Agénais

- un ou des représentants des commerçants de cycles et parmi lesquels :
- Meca plus - Comptoir du 2 roues
 - Accro Vélo

Les représentants des conseils de quartier, les associations et commerçants de cycle sont désigner par décision du Maire.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE la création de la commission extra municipale « Vélo dans la ville »

2/- APPROUVE la désignation les membres de la commission extra municipale « Vélo dans la Ville »

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Service Juridique – Marchés publics*

**OBJET : Lancement d'une délégation de service public pour la construction,
l'exploitation et la gestion d'un parking souterrain Place du Pin**

Dans son engagement n°32, « des parkings proches du centre ville », la Municipalité agenaise propose la création, durant le mandat, d'au moins 800 places de parking en périphérie immédiate du cœur de ville. Cet engagement répond à la volonté de développer l'attractivité du centre-ville en le rendant plus accessible mais également aux objectifs de développement durable, et notamment à la limitation du trafic dans le cœur de ville.

Ainsi, le projet de construction d'un parking souterrain Place du Pin devrait permettre de créer entre 200 et 250 places de stationnement supplémentaires.

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large de la restructuration urbaine du site de la Place du Pin, avec notamment la réalisation d'un cinéma multiplexe privé. Cette requalification urbaine contribuera à l'amélioration du cadre de vie des Agenais et à la redynamisation du tissu économique local et permettra à la Ville d'Agen de réaffirmer sa vocation de pôle culturel départemental. Le parking souterrain, de deux niveaux maximum, desservira les besoins du site (marché fermier, CAF, futur complexe cinématographique, futur cinéma arts et essais, équipements commerciaux) mais également les besoins des riverains et une partie du centre-ville.

Les objectifs du programme architectural et urbain sont de tendre vers une cohérence d'ensemble en termes de fonctionnement, de lisibilité, d'articulation et d'identité pour chaque équipement implanté dans la zone du Pin. Il s'agit d'affirmer la position du centre-ville par un travail sur la qualité des espaces publics et l'inscription des équipements dans une trame urbaine existante.

Il est proposé que la construction, l'exploitation et la gestion du parking souterrain de la Place du Pin soient confiées à un délégataire privé par le biais d'une concession de service public. Après avoir exposé les raisons qui poussent à choisir ce mode de gestion (I), nous détaillerons la procédure de délégation de service public qu'il conviendra de suivre (II).

I/ Choix du mode de gestion

Parmi les différents modes de gestion possible d'un service public (A), c'est la concession de service public qui semble la plus adaptée (B).

A- Les différents modes de gestion du service public

La collectivité peut assurer elle-même la gestion du service public ou bien en confier la gestion à un tiers par la voie contractuelle.

1) La gestion directe

L'exploitation en régie est le mode de gestion par lequel la collectivité publique prend directement en charge le financement des travaux éventuels, l'organisation et le fonctionnement du service. Ce mode d'exploitation suppose que la collectivité dispose de ressources suffisantes et des compétences techniques nécessaires pour organiser et gérer le service.

2) La gestion déléguée

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service.

Plusieurs types de contrats de délégation de service public existent :

a) la concession est retenue lorsque le délégataire est chargé de réaliser des travaux d'investissement. Il assure la maîtrise d'ouvrage et le financement, puis exploite le service public. Le concessionnaire gère le service à ses risques et périls.

b) l'affermage se distingue de la concession par le fait que le fermier n'a pas à financer les travaux d'investissement qui sont à la charge de la collectivité. Le fermier doit exploiter le service et entretenir les ouvrages qui lui sont remis. Le fermier supporte le risque commercial mais pas celui lié à des investissements.

c) dans le cas de la régie intéressée, le régisseur exploite le service à la place et pour le compte de la collectivité. Il est rémunéré de son exploitation par une prime d'intéressement aux résultats et un prix forfaitaire pris en charge par la collectivité.

B- Le choix de la délégation de service public pour le stationnement en ouvrage

La Ville ne disposant pas des moyens techniques, humains et financiers pour assurer l'exploitation en régie directe de ce futur parc de stationnement, il apparaît préférable d'avoir recours à une concession de service public.

La gestion déléguée des parcs de stationnement a fait ses preuves depuis près de 30 ans sur Agen. En effet, trois parkings (Marché parking, Voltaire-Garonne et Carnot-Lafayette) ont été construits et sont maintenant gérés via des contrats de concession. La Ville conserve néanmoins un pouvoir de contrôle sur cette gestion et garde l'entière maîtrise de sa politique de stationnement (par exemple, les augmentations de tarifs ne peuvent pas se faire sans son accord).

III/ Procédure de délégation de service public

En vertu de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité Technique Paritaire (CTP) ont été saisis pour avis. Le CTP s'est réuni le 14 janvier 2010 et a émis un avis favorable. La CCSPL s'est réunie le 20 janvier 2010 et a émis un avis favorable.

A partir de ces avis, les étapes de la procédure sont les suivantes :

a. après approbation du principe de la délégation par le Conseil municipal, parution d'un avis de publicité dans un journal d'annonces légales et dans une publication spécialisée et mise à disposition d'un règlement et d'un cahier des charges. Le règlement de consultation définit les règles de participation et de remise des candidatures et des offres des candidats. Le cahier des charges indique les prescriptions techniques pour la construction du parking mais précise également le périmètre de la délégation, les missions du délégataire, la nature du contrat et le régime financier.

b. les entreprises disposeront, à compter de la date de la dernière publication, d'un délai d'au moins deux mois pour déposer leur candidature et leur offre (dans un pli unique).

- c. les membres de la Commission de délégation de service public seront ensuite appelés à se prononcer, dans un premier temps, sur la recevabilité des candidatures et en second lieu sur les offres des candidats retenus à l'issue de la première phase.
- d. le choix définitif du délégataire sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au terme d'une phase de négociation avec les candidats dont les offres auront été retenues.

Calendrier prévisionnel de la procédure

Date	Etapes de la procédure
14/01/2010	Réunion du Comité Technique Paritaire
20/01/2010	Réunion de la Commission Consultative des Services Publics locaux
08/03/2010	Présentation du rapport sur le principe de la délégation au Conseil municipal et élection de la commission de délégation de service public
mars 2010	Publication de l'avis de publicité au BOAMP, au JOUE et dans une revue spécialisée
mai 2010	Date limite de remise des candidatures et des offres Ouverture des plis en commission de délégation de service public
mai-juin 2010	Analyse des offres et émission d'un avis par la commission de délégation de service public
juin-juillet 2010	Phase de négociation avec les candidats
Septembre 2010	Présentation au Conseil municipal du rapport sur le choix du délégataire Notification du contrat

Constitution d'une Commission de délégation de service public

Conformément à la procédure applicable dans de tels contrats, il est nécessaire d'élire une Commission de délégation de service public qui sera compétente pour arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre et pour exprimer un avis sur lesdites offres. Cette commission, en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, est composée :

- du Maire ou de son représentant, Président de droit ;
- de cinq membres de l'assemblée délibérante titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les titulaires.

Cette commission sera chargée, au stade de l'examen des offres, d'émettre un avis et de préparer un rapport. L'exécutif procédera à la négociation du contrat d'affermage.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES – 9 CONTRE : M. MAZIERE, M.MATEOS, Mme PITOUS, Mme LAURISSERGUES, M.FINE, M.BEDOURET, M.VEYRET, Mme ALONSO, Mme EL MOUSSAOUI.

1/ - AUTORISE Monsieur le Maire à retenir le principe d'une délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la gestion d'un parking souterrain Place du Pin,

2/ - AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure ouverte de délégation de service public, et à lancer l'avis d'appel public à concurrence,

3/- DESIGNE Mme MASSALAZ comme représentante de Monsieur le Maire à la présidence de la Commission de délégation de service public,

4/ - PROCEDE à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public,

Les listes déposées sont les suivantes :

➤ pour le groupe de la majorité municipale :

*Membres titulaires

- Laurence MAIOROFF
- Bernard LUSSET
- Nadège LAUZZANA
- Serge LAFON

*Membres suppléants

- Clémence BRANDOLIN-ROBERT
- André GOUNOU
- Pierre CHOLLET
- Jacqueline BLADINIÈRES

➤ pour le groupe d'opposition :

*Membre titulaire

- André MAZIERE

*Membre suppléant

- Michelle LAURISSERGUES

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agén
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

CABINET DU MAIRE
Service événements réceptions

OBJET : Organisation du Village de Noël 2010.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville d'Agen a organisé son traditionnel Village de Noël, événement familial et festif dorénavant réputé dans le Lot-et-Garonne. La nouveauté résidait dans son installation sur le boulevard de la République, qui, du 12 décembre 2009 au 3 janvier 2010, a été rendu piétonnier pour l'occasion, entre la Place des Laitiers et le boulevard Carnot.

Le village abritait un marché de Noël composé de 30 chalets en bois (gastronomie, artisanat...) ainsi qu'une patinoire en plein air de 26m x 9m. De nombreuses animations de rues ont ponctué les festivités. Le marché s'est tenu du 12 au 25 décembre 2009. Le boulevard est ensuite resté piétonnier (avec uniquement la patinoire ouverte) jusqu'au 3 janvier.

La Ville a confié à un prestataire l'organisation, la mise en place et la gestion du village de Noël par le biais d'un marché à procédure adaptée.

Le bilan général du village de Noël a été très positif en terme de fréquentation, tant pendant l'ouverture du marché de Noël que lors de la semaine pendant laquelle le boulevard est resté piéton alors que les chalets avaient été démontés. La patinoire, quant à elle, a accueilli 5000 visiteurs sur la période, soit 1000 de plus qu'en 2008.

Le village 2010 pourrait reprendre le modèle du Village de Noël 2009 : marché de Noël avec des chalets, patinoire et animations de rues. Le marché ainsi que les animations se dérouleraient du 6 au 25 décembre 2010.

Enfin un appel d'offres devra être lancé afin de confier à un prestataire l'organisation et la mise en place du Village de Noël.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de marché public relative à l'organisation du marché de Noël qui se tiendrait du 6 au 25 décembre 2010

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE LA PROXIMITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Service Vie des Quartiers – Démocratie Locale*

**OBJET : Adhésion de la Ville d'AGEN à l'Association « Immeubles en fête »
pour l'année 2010**

En 2009, la Ville d'Agen a adhéré à l'Association « Immeubles en fête » afin que les Associations de Quartier nouvellement constituées participent à cette manifestation et invitent les habitants de leur quartier village à ce moment privilégié pour faire connaissance et développer la convivialité et la solidarité de proximité.

Les Associations de Quartier, les habitants ainsi que les bailleurs sociaux ont été nombreux à participer à cette fête qui s'est tenue le 26 mai 2009.

Aussi, pour ce 10^e anniversaire de la « Fête des Voisins » qui sera célébré le vendredi 28 mai 2010 en France mais aussi en Europe avec la « Journée Européenne des Voisins », la Ville d'Agen a manifesté le souhait de participer à nouveau à cet évènement afin de créer une dynamique citoyenne de solidarité conformément à ses engagements n° 1 et n° 93 du mandat municipal.

De plus, son adhésion, permettra à la Ville d'Agen, de bénéficier, d'une part, du label « Fête des Voisins – Immeubles en Fête », d'autre part, d'une assistance logistique et d'une campagne de presse nationale mais aussi d'intégrer un réseau de 670 mairies et bailleurs sociaux français.

Pour cela, elle doit s'acquitter de frais d'adhésion qui s'élèvent, pour l'année 2010, à la somme de 1 350 € (mille trois cent cinquante euros).

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1 - APPROUVE l'adhésion de la Ville d'AGEN à l'Association « Immeubles en Fête » pour l'année 2010 afin de mobiliser les associations de quartier et ses habitants et de favoriser ainsi le mieux vivre ensemble.

2 - DIT que la dépense correspondante soit 1 350 € sera imputée sur le :

Chapitre : 01 – Charges à caractère général
Nature : 6281 – Concours divers (cotisations)
Fonction : 020 – Administration générale de la Collectivité

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

DIRECTION ACTION CULTURELLE

OBJET : Organisation du 6^{ème} « Grand Pruneau Show » – Demande de subventions

La Ville d'Agen organise depuis 2005 un évènement festif lié à la thématique du pruneau, pendant 3 jours, le « Grand Pruneau Show » dont la 6^{ème} édition aura lieu les 27, 28 et 29 août 2010.

Si le principe de base de cette grande fête restera en 2010 la gratuité de l'ensemble des animations, cette manifestation devra fédérer l'ensemble des acteurs économiques, touristiques, culturels et sportifs de notre ville en développant notamment de nombreuses animations de rue en journée.

Trois grands concerts, dont la programmation a déjà été annoncée, seront proposés les vendredi et samedi soir et le dimanche après-midi : Alpha Blondy, Superbus et Bisso Na Bisso.

La Ville a souhaité en 2010 reprendre la gestion directe de la programmation artistique et confier à un prestataire, par l'intermédiaire d'un marché à procédure adaptée, une mission de gestion, coordination et mise en œuvre logistique et technique de l'ensemble de l'évènement pour un prix maximum de 120 000 € TTC.

La Ville s'engagerait sur un budget prévisionnel de 345 000 € TTC.

Pour aider au financement de cet important évènement culturel, la Ville sollicitera des aides auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération d'Agen pour un montant total espéré de 60 000€.

Elle recherchera également un maximum de mécénats. Avec un minimum de 20 000€ (correspondant au mécénat recueilli par le prestataire en 2009), le coût net prévisionnel pour la Ville s'élèverait à 265 000€, soit un montant équivalent aux années précédentes.

Enfin, l'édition 2010 donnera l'occasion de mettre en place un programme de spectacles de rues en faisant appel prioritairement aux formations professionnelles de la région. A l'intérieur du budget global, une enveloppe de 40 000 € est prévue permettant une offre dense de haut niveau. Une aide particulière pourrait être obtenue auprès de la DRAC Aquitaine.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération et à rechercher des mécénats privés pour participer au financement de la 6^{ème} édition du Grand Pruneau Show.

2/ - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de la DRAC Aquitaine la subvention la plus élevée possible pour participer au financement du programme des animations de rues inclus dans la 6^{ème} édition du Grand Pruneau Show.

2010 : **3/- DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif

En dépenses :

- Chapitre 011 Charges à caractère général
- Fonction 33 Actions culturelles

En recettes :

- Chapitre 74 Dotations et participations
- Fonction 33 Actions culturelles
- Articles 7471 Participation Etat
- 7472 Participation Région
- 7473 Participation Département
- 7475 Participation Communauté d'Agglomération d'Agen
- .7478 Autres organismes

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE
Théâtre municipal*

Objet : Théâtre - Aide à la programmation et au développement - Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Action Culturelle

Succédant à un premier contrat de 3 ans, une convention pluri annuelle d'objectifs a été signée, pour 3 ans, entre l'Etat et la Ville d'Agen au mois de juillet dernier. Cette confirmation de statut de Scène conventionnée pour notre théâtre municipal, confirme la place remarquable de notre structure dans le paysage culturel régional et interrégional.

Cette convention fixe les missions de notre salle qui garde, par ailleurs, sa nécessaire vocation pluri disciplinaire. En particulier, au-delà de sa mission de diffusion, le théâtre doit poursuivre sa participation à la création d'artistes contemporains sous forme de coproduction et de résidences, à la poursuite d'une action de sensibilisation et d'élargissement des publics et à l'émergence d'une vocation territoriale reposant sur la dynamique d'agglomération.

Dans ce cadre, nous devons, chaque année, demander les moyens correspondant à la participation de l'Etat. Elle est fixée par cette convention à 52 000 € en espérant que des actions ponctuelles à l'année permettent des dotations supplémentaires pour atteindre un niveau de 60 000 €.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, en soutien à la programmation du Théâtre municipal Ducourneau.

2/- DIT que le crédit correspondant sera inscrit en recettes au budget primitif 2010 :

Chapitre 74 : Dotations et participations
Article 74-72 : Autre participation Etat
Fonction 313 : Théâtre

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE
Théâtre municipal*

Objet : Théâtre - Aide à la programmation et au développement - Demande de subvention à la Région Aquitaine

Le Théâtre municipal Ducourneau d'Agen avec le renouvellement de son contrat de Scène conventionnée a confirmé sa place importante dans le paysage culturel de la Région Aquitaine. Dans le domaine du spectacle vivant, il est un acteur majeur des réseaux de production et de diffusion de la région, tout en jouant un rôle de passerelle vers la région Midi-Pyrénées.

Dans ses programmes et ses projets, il fait un appel régulier aux compagnies et artistes professionnels régionaux. Chaque saison, le Théâtre d'Agen permet à ses abonnés d'assister à des spectacles sur les autres lieux de diffusion de la région, innovant par cette opération dans le domaine des solidarités territoriales et de déplacement des publics.

En 2010, le Théâtre portera pour la Ville d'Agen, un partenariat de haut niveau avec l'Opéra de Bordeaux. Des actions de solidarité et de codéveloppement aboutiront à des contrats de partenariats avec les structures de diffusion des villes d'Arcachon et de Mont de Marsan.

Pour la venue du Théâtre National de Bordeaux Aquitaine, l'animation d'une action dense avec le milieu carcéral en lien avec l'Ecole d'Administration Pénitentiaire, et pour la diffusion d'une pièce d'une compagnie aquitaine, le Théâtre d'Agen sera partenaire de l'OARA. Enfin, le Théâtre est l'une des structures qui a répondu aux dispositifs de compagnonnage artistique suscités par les services culturels de la Région Aquitaine.

En écho à cette action forte et cette affirmation d'une dimension régionale, l'aide de la Région Aquitaine atteint un niveau significatif depuis maintenant 5 ans. Pour poursuivre cette dynamique, nous espérons une dotation en progression sur la base des 25 000 € jusque là attribués.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional d'Aquitaine en soutien à la programmation du Théâtre municipal Ducourneau.

2/- DIT que le crédit correspondant sera inscrit en recettes au budget primitif 2010 :

Chapitre 74 : Dotations et participations
Article 74-72 : Autre participation Région
Fonction 313 : Théâtre

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE
Théâtre municipal*

Objet : Théâtre - Aide à la programmation et au développement - Demande de subvention au Conseil Général de Lot et Garonne

Le projet artistique et territorial du Théâtre municipal Ducourneau est reconnu et soutenu fortement par la DRAC d'Aquitaine et par le Conseil Régional d'Aquitaine. Le renouvellement du contrat triennal de Scène conventionnée a confirmé notre structure comme un des lieux essentiels de développement culturel du département de Lot et Garonne.

Au-delà de sa vocation de lieu de diffusion de spectacles de la ville préfecture, le théâtre d'Agen joue un rôle majeur de pôle de ressources et d'initiatives sur un territoire élargi.

Ainsi, le public d'Agen provient de plus de 400 communes différentes dont plus de 260 du Lot et Garonne qui en compte 320. Les projets de sensibilisation et d'actions culturelles intéressent de nombreux collèges du département et un très grand nombre d'écoles provenant de l'ensemble du Pays de l'Agenais et au-delà. A travers ces actions de compagnonnage, de diffusion et de production, le théâtre Ducourneau fait appel d'une manière massive et récurrente aux artistes professionnels du département, contribuant à leur soutien, à leur visibilité et à leur développement.

Dans sa saison, est inclus un rendez-vous des pratiques amateurs qui en est à sa 8^{ème} édition. Depuis deux ans, la Scène conventionnée travaille en solidarité avec Voix du Sud d'Astaffort et le Florida pour une action plus concertée et complémentaire, à portée départementale et au bénéfice de sa population.

Le théâtre ne cesse d'intensifier son action hors les murs, notamment dans le territoire de la Communauté d'Agglomération Agenaise. Les 25 000 spectateurs minimum qui viennent au Théâtre d'Agen, leur origine sur un territoire élargi, l'engagement confirmé de l'Etat et de la Région, l'attractivité départementale de ses actions de sensibilisation, en et hors temps scolaire, la visibilité nationale des projets générés sur notre territoire font qu'il nous semble légitime d'attendre une participation du Département de Lot et Garonne, à l'instar de l'action des Conseils généraux des départements voisins sur des situations et structures identiques.

Nous souhaitons donc solliciter l'aide du Conseil Général de Lot et Garonne qui répondrait là en cohérence à un engagement de l'Etat. Pour le développement culturel du Département pour 2010, une aide calibrée sur celle de la Région est espérée.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de Lot et Garonne en soutien à la programmation du Théâtre municipal Ducourneau.

2/- DIT que le crédit correspondant sera inscrit en recettes au budget primitif 2010 :

Chapitre 74 : Dotations et participations
Article 74-72 : Autre participation Conseil Général
Fonction 313 : Théâtre

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

DIRECTION ACTION SOCIALE ET ENSEIGNEMENT

OBJET : Renouvellement par anticipation du bail emphytéotique de l'Institut Médico-Educatif de Lalande avec l'Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion

Un bail, d'une durée de 50 ans, a été conclu le 3 mars 1965 entre la Fédération des Œuvres Laïques et la ville, prévoyant la mise à disposition gratuite par la ville d'un terrain d'une superficie de 9390 m², cadastré section F n°761, et des bâtiments implantés sur ce site, désignés sous le nom de Château de Lalande, afin de permettre le fonctionnement d'un centre aéré ainsi que d'un centre de formation de cadres et moniteurs de colonies de vacances. Ce bail se termine donc au mois de mars 2015.

Par délibération en date du 2 mai 1967, le conseil municipal a approuvé le transfert et l'implantation de deux classes en préfabriqués, afin d'y accueillir des enfants déficients intellectuels.

Le site héberge actuellement l'Institut Médico-Educatif de Lalande, géré par l'Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion.

Lors de sa séance du 20 octobre 2009, le conseil d'administration de l'ALGEEI a sollicité la reconduction du bail emphytéotique de l'IME de Lalande pour une durée de 30 ans car il est envisagé la réhabilitation partielle des bâtiments avec mise aux normes (isolation thermique, éclairage, électricité), la destruction des préfabriqués vétustes et insalubres et la construction de nouveaux locaux, pour un montant global des travaux de 664 000 € qui seront pris en charge en totalité par l'association.

En raison du montant élevé de la somme engagée par l'ALGEEI pour la restauration des bâtiments propriété de la ville, il paraît logique de lui accorder un nouveau bail d'une durée de 30 ans, période lui permettant d'amortir cette dépense particulièrement importante. Ce nouveau bail précisera notamment que l'ensemble des travaux de restructuration, de réhabilitation, de maintenance et d'entretien à réaliser sur le bien, ainsi que les impôts fonciers, seront à la charge du preneur pendant toute la durée de mise à disposition.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- RENOUELE le bail consenti au profit de l'Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion.

2/- DIT que ce bail qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2010 se poursuivra jusqu'au 31 mars 2040.

3/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION PROXIMITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Politique de la Ville*

OBJET : Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Ligue de l'Enseignement de Lot et Garonne (FOL 47)

Dans son projet de mandat 2008-2014, la municipalité d'Agen s'est fixé des priorités traduites en termes d'engagements pour faire d'Agen une ville solidaire et vivante, notamment en tissant un partenariat fort avec les associations, sur la base de conventions d'objectifs et de moyens.

Dans son engagement n°58, elle entend par ailleurs apporter aux parents qui en ont besoin un soutien pour les aider à exercer pleinement leurs responsabilités familiales et dans ce cadre, un appel à projets a été lancé le 26 janvier 2010.

La Ligue de L'Enseignement de Lot et Garonne (F.O.L. 47) est impliquée depuis de nombreuses années sur les territoires prioritaires de la Ville d'Agen. Elle a une bonne connaissance des publics et elle exerce une activité qui répond à certaines priorités du projet de mandat de la Municipalité.

Dans un souci de lisibilité et de mise en cohérence de leurs actions avec celles menées par les services municipaux, la Municipalité propose de les regrouper en une convention unique qui définit les conditions de leur mise en œuvre ainsi que les outils de suivi et d'évaluation.

La Ville entend apporter les moyens nécessaires au bon déroulement des actions contractualisées :

- en inscrivant en 2010 sur la maquette financière du CUCS territorial de la Ville d'Agen les deux actions suivantes :
 - Médiation sociale, médiation école-famille et permanences d'écriture, pour un volume de 600 heures par an, pour un montant de 15 000 €,
 - Ateliers linguistiques : prise en charge de 30 parcours de formation de 100 heures en moyenne, pour un montant de 15 000 €

- en inscrivant au budget du Contrat Educatif Local, l'action « Lire et faire lire » pour un montant de 2 000 €

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ PREVOIT l'inscription de ces actions aux budgets du CUCS et du CEL 2010.

2/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Ligue de l'Enseignement du Lot et Garonne.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service Juridique – Marchés publics*

OBJET : Approbation de la modification des statuts du SIVOM AGEN EST

A la suite de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Agen au SIVOM AGEN EST à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les compétences « Alimentation en Eau Potable » et « Assainissement », les statuts du SIVOM ont été modifiés par une délibération du Comité Syndical en date du 22 décembre 2009.

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples devient alors un Syndicat Mixte à Vocations Multiples. Il intègre à présent au sein du Comité Syndical quatre représentants de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes de chaque membre du SIVOM doivent approuver la modification de ses statuts dans un délai de 3 mois.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE la modification des statuts du SIVOM AGEN EST

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OBJET : Révision du Plan de Prévention des Risques de l'Agénais –
Risques Inondations – Avis du Conseil Municipal

La révision du plan de prévention des risques de l'Agenais a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2005 -7-7 le 7 janvier 2005.

Cette révision portait à la fois sur le risque inondation et sur le risque mouvements de terrain.

Compte tenu de la complexité des procédures, il a été décidé par arrêté préfectoral n°2009-349-5 du 15 décembre 2009, de dissocier ces deux risques et d'avancer sur la révision du PPR inondation.

Après concertation entre les services de l'Etat, décideur final dans ce domaine, et les différentes communes concernées et notamment la Ville d'Agen, le projet du futur PPR inondation nous est soumis pour examen et avis du Conseil Municipal en application de l'article R 562-7 du Code de l'environnement.

Lors des différentes réunions de concertation, la Ville avait demandé à la DDEA aujourd'hui Direction Départementale des Territoires, d'opérer des modifications,

- Sur le zonage :

- * Requalification de la parcelle inoccupée du secteur Pompeyrie
- * Obtention d'un secteur urbanisé en aléa très fort (les Iles et la ZAC Agen

Sud).

- Mais aussi sur le règlement :

* En secteur urbanisé en aléa fort (zone violette), remplacement de la limitation du nombre de logements par opération, par des prescriptions liées à la morphologie urbaine et à l'occupation du sol et pour les groupements d'habitations individuelles, ne pas limiter l'emprise au sol à 25 %.

* Possibilité de réhabilitation des habitations existantes et reconstruction des bâtiments existants, sous réserve de ne pas augmenter les enjeux et de diminuer la vulnérabilité.

Les modifications suivantes par rapport au projet initial ont été obtenues.

I - ZONAGE

- * Requalification de la parcelle inoccupée du secteur Pompeyrie

Une modification a été apportée à la cartographie de l'aléa, la parcelle située entre la maison de retraite et la Direction Régionale de la MACIF a été intégrée au zonage violet qui permet la création de bâtiments industriels, commerciaux ou de services (hors établissements sensibles) sous réserve de prescriptions.

* Obtention d'un secteur urbanisé en aléa très fort (les Iles et la ZAC Agen Sud).

- La création de la zone rouge clair hachuré au niveau du quartier des Iles, de la rue Fon de Raché, du secteur de la Rue du Pont de la Garde et de la Zac Agen

Sud permet d'y réhabiliter les habitations existantes, et d'y démolir et reconstruire les bâtiments existants, sous réserve de ne pas augmenter les enjeux et de diminuer la vulnérabilité.

* Par ailleurs le classement en zone violette du secteur du parc des expositions ne s'oppose pas à la création d'un équipement public tel qu'un auditorium à condition que les planchers de cet équipement de service public soient situés au-dessus de la cote de référence.

II – REGLEMENT

* En secteur urbanisé en aléa fort (zone violette) , le principe retenu est le suivant :

Il y a distinction entre une parcelle viabilisée (eau, électricité, voirie) et une parcelle qui ne l'est pas.

Si la parcelle est viabilisée, il n'y a pas de limite d'emprise au sol pour les nouvelles constructions.

Si il y a nécessité de créer de nouveaux réseaux, l'emprise au sol des constructions est limitée à 25 % de la superficie de l'unité foncière sur laquelle porte l'opération.

* Par contre, les services de l'Etat n'ont pas accepté le classement en zone urbanisée du secteur Léon Blum-Donnefort, qui reste ainsi pénalisé, la réhabilitation et la reconstruction après sinistre des bâtiments restant possibles mais non leur reconstruction après démolition volontaire.

En outre, une zone de sécurité de 100 mètres dans le secteur d'Agen-Sud contraint le projet de requalification du Parc des Expositions

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 37 VOIX FAVORABLES et 1 ABSTENTION : M.BEDOURET

1/- DONNE un avis favorable au projet de PPR Inondation tel qu'il nous a été transmis par Monsieur le Préfet le 14 janvier 2010.

2/- DEMANDE à ce que le zonage du secteur Léon Blum – Donnefort puisse être revu en fonction des aménagements effectués en amont dans le cadre du projet porté par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Masse et de la Laurendanne.

3/- DEMANDE que la zone de protection soit réduite dans le secteur d'Agen-Sud pour permettre, dans des conditions de sécurité évidemment garanties, le projet de requalification du Parc des Expositions.

4/- DEMANDE qu'une réflexion complémentaire soit menée pour arrêter le tracé définitif de la digue au droit de la Caserne Valence et que les deux tracés envisagés (celui retenu dans le cadre de la DUP protection contre les crues et la variante) soient intégrés aux propositions soumises à enquête publique.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service Magasin-Achats*

OBJET : Renouvellement du parc roulant – année 2010

Afin de maintenir en état le parc roulant de la Mairie, il est nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

- Lot n° 1 : 1 Tondeuse autoportée
- Lot n° 2 : 1 Véhicule utilitaire électrique
- Lot n° 3 : 2 Caissons à battants rabattables
- Lot n° 4 : 1 Caisson avec porte arrière à ouverture automatique
- Lot n° 5 : 1 Véhicule 4x4 à plateau fixe ou basculant

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le dossier de consultation des fournisseurs pour un montant de 100 000 euros H.T

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée et à signer les marchés à intervenir

3/- DIT que le paiement des dépenses interviendra par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2010 :

Chapitre : 21 : Immobilisations Corporelles

- Article : 2182 : *Matériel de Transport*
- Fonction : 821 : Equipement de voirie
- Fonction : 823 : Espaces Verts Urbains

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Service juridique et marchés publics*

**OBJET : Convention Publique d'Aménagement SEM 47 – Approbation
du rapport d'activités de l'année 2009 et du bilan prévisionnel révisé
au 31 décembre 2009**

Par convention publique d'aménagement, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 juillet 2003 la Ville d'Agen a chargé la SEM 47 de conduire et d'assurer le suivi, dans le cadre du projet urbain, des différentes procédures (R.H.I. – P.R.I. – O.P.A.H-R.U.) nécessaires au traitement de l'habitat ancien, à la requalification et à la redynamisation du cœur historique de la ville.

La convention du 7 juillet 2003 a été complétée par les avenants suivants :

- avenant n°1 du 24 mai 2004 approuvé par une délibération en date du 17 mai 2004 et permettant à la SEM 47 d'engager toute procédure pour la résorption de l'habitat insalubre ;
- avenant n°2 du 27 novembre 2008 approuvé par une délibération en date du 13 octobre 2008 et prolongeant la convention publique d'aménagement d'un an à compter du 27 octobre 2008 ;
- avenant n°3 du 13 octobre 2009 approuvé par une délibération en date du 12 octobre 2009 et prolongeant la durée de la convention publique d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2010.

En vertu des dispositions de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Pour permettre à la collectivité publique cocontractante d'exercer son droit de contrôle comptable et financier en application des articles L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres à l'opération.

Dans le cadre de sa mission et conformément à l'article 19 « Comptabilité, bilan financier et plan de trésorerie prévisionnels globaux » de la dite convention, la SEM 47 présente le bilan financier prévisionnel de l'opération, révisé en décembre 2009 ainsi que son rapport annuel d'activités pour l'année 2009.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le rapport annuel d'activités et l'état des cessions – acquisitions pour l'année 2009.

2/- APPROUVE le bilan financier prévisionnel de l'opération révisé au 31 décembre 2009.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION ADMINISTRATION URBAINE
Service voirie circulation et stationnement*

OBJET : Voirie – Aménagement de la rue Montesquieu – Lot 1 VRD – avenant n°2 au marché

Le marché de travaux d'aménagement de la rue Montesquieu – lot1 VRD - a été confié, le 19 novembre 2008, au groupement d'entreprises SCREG / SAINCRY / ELECTROMONTAGE.

Le montant prévisionnel des travaux était alors de 1 148 961,40 € HT.

Au cours de l'exécution du chantier, il est apparu nécessaire d'effectuer les travaux et prestations supplémentaires suivants :

- remplacement des poteaux amovibles prévus au marché par des poteaux PMR ;
- réalisation d'une tranchée électrique entre la rue du Jeu de Paume et la place Jean-Baptiste Durand ;
- fourniture et mise en œuvre de caniveau et de regards place Lapeyrusse et au niveau des points bas ;
- création de deux regards de branchement au réseau d'eaux usées ;
- mise en place de tampons de regard sous trottoir et remplacement de tampons fonte par des tampons fonte à grille ;
- réfection du trottoir au droit de la boulangerie et réalisation de calades sur mortier ;
- mise en place de panneaux de police avec surface rétro-réfléchissante de classe II au lieu de classe I comme prévu au marché ;
- mise en place d'une signalisation de chantier avec sécurisation et protection à l'occasion de l'interruption des travaux lors des fêtes de fin d'année 2009.

L'ensemble de ces travaux engendre un surcoût de 122 249,28 € HT, représentant 10,64 % du montant du marché.

Le nouveau montant du marché est ainsi porté à 1 405 631,46 € HT avec l'avenant n° 1 du 5 janvier 2010 d'un montant de 134 420,78 € HT représentant 11,7 % du montant du marché initial.

Conformément à la loi n° 95.127 du 8 février 1995, relative aux Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres doit donner un avis sur la passation de cet avenant.

La commission d'appel d'offres, consultée le 29 janvier 2010, a émis un avis favorable.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2008-160-1, concernant l'aménagement de la rue Montesquieu

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service Police Municipale –Domaine Public*

OBJET : Extension du réseau de vidéo protection

Le dispositif de vidéo protection que la Ville d'Agen a mis en place depuis 2009 comprend 19 caméras disposées le long du boulevard de la République, dans le secteur de la gare, sur les cinq places publiques principales : Jasmin, Foch, Jean-Baptiste Durand, les Laitiers et la Porte du Pin, au Jardin de Jayan, ainsi que boulevard Édouard Lacour.

Les résultats probants obtenus par les dispositifs installés ont amené des associations de quartiers, des commerçants et des résidents agenais à solliciter l'implantation d'autres caméras.

Plusieurs projets ont été étudiés et quatre nouvelles implantations vous sont proposées :

- les deux premières permettraient à nos services d'informer le Commissariat afin d'intervenir contre la pratique du « parloir sauvage » et les petits trafics qui se jouent des murs d'enceinte. Elles seraient situées :

- place Armand Fallières, à l'angle de la rue Montaigne, à proximité de la Maison d'Arrêt,
- rue Montaigne, dans le prolongement de la rue Jeanne d'Arc.

- la troisième, retenue notamment par le Conseil de Quartier n°14, pourrait être positionnée sur la digue à hauteur de l'angle quai Baudin/rue Cale Abadie et permettrait :

- d'aider les forces de police confrontées au comportement parfois excessif de la clientèle des établissements de nuit du secteur,
- d'assurer la sécurité de la voie sur berge, notamment lorsque celle-ci est fermée à la circulation et ouverte à la promenade et aux animations.

- la troisième, sollicitée par le Conseil de Quartier n°22, pourrait être positionnée avenue Henri Barbusse, face à la rue Rouget de Lisle, afin de relever les divers troubles à l'ordre public, les problèmes réguliers de stationnement anarchique et les faits de délinquance routière sur l'axe Barbusse/Blum, souvent le théâtre de comportements à risques.

Un crédit de 120 000 € pour les installations est prévu sur le budget investissement pour l'année 2010. La participation de l'État et de la Communauté d'Agglomération seront sollicitées

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES et 9 VOIX CONTRE : M. MAZIERE, M.MATEOS, Mme PITOUS, Mme LAURISSERGUES, M.FINE, M.BEDOURET, M.VEYRET, Mme ALONSO, Mme EL MOUSSAOUI

1/- AUTORISE l'extension du réseau de vidéo protection organisée selon les modalités définies ci-dessus,

2/- DÉCIDE d'acquérir le matériel :

- d'installation des équipements déportés (caméras, fixations...),
- d'alimentation des dispositifs (énergie, réseau de transmission),
- de câblage vidéo, télémétrie,
- de gestion et d'exploitation.

3/- DÉCIDE de déposer le dossier d'autorisation préalable à l'extension du système de vidéo protection à la Préfecture pour avis de la Commission Départementale de la Vidéoprotection,

4/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les bons de commande afférents à l'ensemble de l'opération,

5/- AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance) et de la Communauté d'Agglomération afin d'aider au financement du programme.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE LA PROXIMITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Service Hygiène Santé Handicap*

OBJET : Transfert des missions de la commission communale d'accessibilité à la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées de la C.A.A.

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé l'alinéa 3 de l'article L.2143 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants ou d'une commission intercommunale exerçant pour l'ensemble des communes concernées les missions d'une commission communale.

Une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération d'Agen le 22 novembre 2007. Cette commission intercommunale exerce pour l'ensemble des communes concernées, et notamment pour la Ville d'Agen, les missions d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification du droit et d'allègement des procédures, par son article 98, est venue modifier l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et rendre obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Les communes membres de l'établissement peuvent dès lors, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.

En conséquence, il est proposé de ne pas créer de commission communale et de transférer la totalité des missions à la Commission Intercommunale d'accessibilité de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE le transfert de l'ensemble des missions de la commission communale d'accessibilité à la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des missions

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIERES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DU CABINET
Service Evénement-Réceptions*

OBJET : Subventions exceptionnelles TWINS 2010

Le programme international des TWINS 2010 porté par la ville d'Essen, capitale de la Ruhr allemande, vise à faire ressortir le potentiel culturel présent dans les villes et les régions d'Europe, dans toute sa diversité et sa variété. Agen en tant que ville jumelle de Dinslaken, voisine d'Essen, participe à ce grand projet.

Dans ce cadre, la Ville d'Agen est effectivement sollicitée pour participer au financement de deux projets.

1) Le projet « Blau Bleu Blue »

Des artistes allemands et israéliens ont été reçus par des artistes agenais du 3 au 17 mai derniers. Fin mars 2010 les artistes agenais et allemands seront reçus à Arrad en Israël. Et pour finir, ils exposeront leurs œuvres à Dinslaken le 28 août prochain.

Ce projet a un coût global de 55 000€. L'ensemble des villes partenaires est invité, par la Ville de Dinslaken porteuse du projet à participer financièrement à cette opération selon le détail suivant :

15 000 € :	Fonds Européens
15 000 € :	participation Ville de Dinslaken
10 000 € :	participation des artistes
7 500 € :	subvention Ville d'Arrad
7 500 € :	subvention Ville d'Agen

2) Le projet "Day of Song"

La chorale agenaise Musique en vie, composée de 100 chanteurs de 11 à 18 ans du collège Ducos du Hauron et du lycée Bernard Palissy, a l'opportunité de partir représenter Agen dans le stade d'ESSEN en Allemagne du 2 au 6 juin 2010. 65 000 autres choristes d'Europe participeront également à ce grand spectacle qui sera retransmis en direct à la télévision.

Les repas ainsi que l'hébergement seront pris en charge par des familles d'accueil à Dinslaken. Pour le transport, deux bus vont être nécessaires. Un devis a été réalisé par l'association auprès des transports Pascal : il s'élève à 11 000€.

Le plan de financement proposé par l'association est le suivant :

5 000 € :	participation des choristes
3 000 € :	subvention Ville de Dinslaken
1 500 € :	subvention Conseil Général de Lot-et-Garonne
1 500 € :	subvention Ville d'Agen

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ATTRIBUE 7 500€ à la ville de Dinslaken au titre de la participation de la ville d'Agen à la manifestation « Blaue Bleu Blue » et 1 500€ à l'association Musique en vie pour le financement de son déplacement à Essen dans le cadre de la manifestation « Day of Song ».

2/- IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 657 du Budget primitif 2010.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agén s'est réuni en l'Hôtel de Ville,
en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSERGUES) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Les compétences relatives à l'urbanisme, l'eau et l'assainissement et l'éclairage public ayant été transférées à la Communauté d'Agglomération d'Agen au 1^{er} janvier 2010, 17 agents affectés aux services concernés ont été transférés d'office à l'intercommunalité et un agent a fait l'objet d'une mutation, conformément à la législation.

Il convient donc de supprimer, dans le tableau des effectifs de la Ville :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de rédacteur chef
- 2 postes de technicien supérieur chef
- 5 postes de technicien supérieur
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

De plus, par délibération du 11 décembre 2006, le Conseil Municipal a créé un poste de « Chargé de mission rénovation urbaine ».

Le projet de rénovation urbaine n'étant pas achevé et au vu de la qualité des résultats obtenus et de l'atteinte des objectifs assignés durant les trois dernières années, il convient de renouveler l'engagement du titulaire du poste à compter du 1^{ER} avril 2010, pour une durée de trois ans et de l'affecter de la rémunération correspondant à l'indice brut 621 majoré 521.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- SUPPRIME dans le tableau des effectifs de la Ville :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de rédacteur chef
- 2 postes de technicien supérieur chef
- 5 postes de technicien supérieur
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint technique de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe

2/- RENOUELE l'engagement du titulaire du poste de « Chargé de mission rénovation urbaine » à compter du 1^{er} avril 2010 pour une durée de trois ans et de l'affecter de la rémunération correspondant à l'indice brut 621 majoré 521

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET



www.agen.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 Mars 2010

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal
de la séance
a été publié le :
9 mars 2010

Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Gautier GUIGNARD) ; M. Bernard LUSSET (pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Corinne GRIFFOND ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (pouvoir de Mme Laurence MAIOROFF) - Adjoint au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René François LABORIE ; Mme Jacqueline BLADINIÈRES ; M. Serge LAFON (pouvoir de M. Thierry HERMEREL) ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALISSAIRES ; Mme Emmanuelle TEMPIER (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Baya KERKHACH (pouvoir de M. PIERRE CHOLLET) ; M. Antoine FINE ; M. Alain VEYRET (pouvoir de Mme Michelle LAURISSEGUÉS) ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de M. André MAZIERE) ; Mme Hayat El MOUSSAOUI (pouvoir de Mme Catherine PITOUS) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO (pouvoir de Jean Louis MATEOS) ; Conseillers Municipaux -

Absent : M. Ludovic MARTINEZ -

*DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Service Juridique – Marchés publics*

OBJET : Marché au bétail d'Agen – Continuité du service public industriel et commercial – Reprise en régie de l'activité par la Ville d'Agen

La délégation de service public du marché au bétail d'Agen prend fin à l'échéance du 31 mars 2010.

L'exploitante actuelle, Madame MEDIONI, n'a pas souhaité se positionner pour une nouvelle délégation de service public, après avoir assuré pendant 20 ans l'exploitation en affermage de cet équipement.

La Ville d'Agen et les différentes parties prenantes (professionnels de l'élevage, Chambre d'agriculture, Conseil général de Lot-et-Garonne, Etat) se trouvent devant un contexte économique difficile pour le marché au bétail d'Agen.

Les acteurs de la filière ont constaté une diminution des apports en 20 ans (passage de 126 000 apports en 1988 à 37 300 apports en 2008) en raison notamment de la mise en place de méthodes nouvelles de commercialisation, mettant en prise directe éleveurs et clients.

Néanmoins, les professionnels ont affirmé unanimement l'importance et la nécessité du marché au bétail d'Agen pour les bêtes de seconde catégorie et pour les queues de lots (surnuméraire non écoulé via les réseaux habituels). Le marché au bétail d'Agen est le seul restant en activité pour le grand Sud-Ouest.

De plus, cet outil est reconnu comme marché de référence nationale par les services de l'Etat pour les cotations et présente pour la Ville d'Agen un intérêt patrimonial au regard du contexte socio-économique dans lequel s'inscrit la Ville d'Agen et plus largement son agglomération.

Cependant, le Parc d'Aquitaine qui accueille depuis 1980 le marché au bétail est aujourd'hui surdimensionné au regard des évolutions de la production et des modes de commercialisation. Cet équipement amorti pour la Ville nécessiterait des investissements de maintenance considérables.

Aussi, l'ensemble des parties prenantes a décidé, lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 4 janvier 2010, d'assurer la pérennité du marché au bétail. La Ville d'Agen en assumera pendant une période transitoire, à compter du 1^{er} avril 2010 jusqu'au 31 décembre 2012, la gestion avec l'équipe constituée depuis quelques années par Madame MEDIONI.

Cette solution de principe et ce cadre d'action actés par la Ville ont reçu l'avis favorable de la Préfecture de Lot-et-Garonne lors d'une réunion qui s'est tenue le 3 mars 2010. Il s'agit en effet d'assurer la continuité de ce service public industriel et commercial.

La période transitoire doit permettre aux acteurs de la filière, à la Chambre d'agriculture, à la Communauté d'agglomération d'Agen et aux services de l'Etat d'une part d'évaluer le potentiel du marché au bétail d'Agen dans le contexte de crise épidémiologique actuel, d'autre part de mener les études de marché et les études de faisabilité d'un marché au bétail sur le site du M.I.N d'Agen et enfin d'élaborer le cahier des charges en vue de passer à l'avenir une nouvelle délégation de service public.

La Ville d'Agen reprend en régie la gestion des droits de place et de péage liés à l'activité du marché au bétail pendant la phase transitoire.

Dans le cadre de la reprise d'activité, la Ville proposera aux salariés de la SADC des contrats de travail à durée déterminée. Les cinq salariés concernés totalisent, à des degrés divers, un total de 258 heures par mois.

Enfin, et de façon complémentaire à la reprise des collaborateurs de Madame MEDIONI, la Ville aura recours à des intérimaires afin d'assurer certaines missions particulières liées à l'exploitation hebdomadaire du marché au bétail. A cette occasion, il sera fait appel à une entreprise agissant dans le cadre de l'insertion sociale.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE le principe d'une reprise en régie directe par la Ville d'Agen de l'activité « marché au bétail » jusqu'au 31 décembre 2012, date de l'échéance de la période transitoire validée par les services préfectoraux.

2/ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions potentielles pour ce type d'activité

3/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'exploitation du « marché au bétail »

4/ AUTORISE Monsieur le Maire à créer une régie en recettes et en dépenses dans le cadre de la perception des droits de péage et des réservations de box à bestiaux.

5/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats des personnels à même d'assurer la continuité du service public industriel et commercial du marché au bétail d'Agen.

délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Pour le Maire d'Agen
Député de Lot-et-Garonne
Premier Adjoint**

Bernard LUSSET